
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-neuvième séance – Lundi 28 mai 2018, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *MM. Taimoor Aliassi, Pierre Gauthier, Stéphane Guex* et *Claude Jeanneret*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 15 mai 2018, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour lundi 28 mai et mardi 29 mai 2018, à 17 h et 20 h 30, ainsi que mercredi 30 mai 2018 à 0 h, 2 h, 4 h et 6 h.

8006

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (soir)
Exhortation – Communications du Conseil administratif
et du bureau du Conseil municipal

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le nouveau projet de budget 2018 (PR-1262 A)¹.

Suite du deuxième débat

Le président. Nous poursuivons l'examen des amendements.

Département des finances et du logement (suite).

Page 5, service 1100, politique publique 91, Impôts, groupe de comptes 40, Revenus fiscaux.

Page 5, service 1100, politique publique 91, Impôts, groupe de comptes 36, Charges de transfert.

Le président. Pour rappel, l'amendement 1, déposé par le groupe libéral-radical, propose la diminution de 1 centime additionnel pour les personnes physiques et morales (44,5 centimes en lieu et place de 45,5), soit une baisse de revenus de 16 093 000 francs. Y est couplé l'amendement 1a, qui prévoit d'ajuster les frais de perception à la suite de cette diminution, soit une économie de charges de 482 790 francs.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche s'interroge sur l'approche du Parti libéral-radical. Il a perdu deux fois de suite les référendums sur les coupes budgétaires, qui relevaient de domaines différents. Par deux fois, la population a refusé de toucher aux prestations. Le Parti libéral-radical a visiblement compris que cette manière de faire ne menait à rien. Il nous propose cette fois une autre voie, en essayant de baisser les entrées plutôt que les prestations, par le biais, en plus, d'une diminution du centime additionnel, donc d'une diminution d'impôts. En fait, c'est de la poudre aux yeux, car les seules économies possibles bénéficieraient aux personnes aux revenus conséquents. Cela ne changera rien pour celles pour qui il serait vraiment important d'accroître le leur. Par contre, avec la diminution des revenus de la Ville, elles y perdent en prestations déléguées aux habitants, dont elles ont effectivement besoin.

¹ Rapport, 7631.

Cette nouvelle approche est aussi une manière de faire pression sur le Conseil administratif, afin qu'il choisisse lui-même où et comment il reportera cette diminution. Bien sûr, nous refusons cette logique. Il n'est pas admissible de chercher à réduire de nouveau ce qui revient aux personnes qui habitent cette ville. Ensemble à gauche refusera ce projet d'amendement.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Pierre Scherb... qui n'est pas là. La parole est à M. Jacques Pagan.

M. Jacques Pagan (UDC). M. Pierre Scherb m'a prié de prendre sa place et c'est pour moi un immense honneur, car je ne suis pas sûr de pouvoir dire exactement ce qu'il aurait dit lui-même.

Je trouve ces débats très instructifs. Comme nous l'a dit M^{me} Maria Vittoria Romano tout à l'heure, cette affaire d'amendement pour une diminution du centime additionnel est véritablement arrivée en fin de parcours, à la dernière séance que la commission des finances a consacrée à ce projet de budget en date du 28 mars 2018. En tant que représentant de l'Union démocratique du centre, j'ai été surpris que nos camarades de la droite élargie – le Parti libéral-radical, ici à mon extrême droite – ne nous aient pas avisés à titre préalable de leur intention de déposer cet amendement. Pris dans le feu de l'action, j'ai été enclin assez naturellement à dire oui, et c'est ce que j'ai fait. Cela ressort d'ailleurs du remarquable rapport de 302 pages – n'est-ce pas! – de M. Daniel Sormanni.

Nous avons eu aujourd'hui des explications de M^{me} la conseillère administrative, qui n'avait jamais eu jusque-là l'occasion de s'exprimer sur cette proposition d'amendement. Notre groupe a enregistré les excellentes déclarations de M. Daniel Sormanni, qui émettait des réserves certaines. Ces réserves ont été appuyées par le Parti démocrate-chrétien; je ne savais pas qu'il avait une sorte de relation intime avec le Mouvement citoyens genevois... Mais, enfin, nous avons pris note avec beaucoup d'intérêt des arguments développés, pas du tout insensés, bien au contraire. Nous en avons discuté tout à l'heure durant la pause et, après en avoir délibéré en toute démocratie au terme de trois tours de table, nous sommes arrivés à la conclusion que le préavis positif que j'avais émis à l'endroit de cette proposition d'amendement le 28 mars 2018 était frappé du sceau du bon sens et que nous devons le confirmer.

Deux types d'arguments ont prévalu. Le premier est que, même si nous sommes, à l'Union démocratique du centre, très petits au niveau cantonal, comme l'a relevé incidemment M. Brandt, président de la commission des finances, eh bien, nous avons quand même des principes à faire appliquer. Nous respectons un engagement que nous prenons. Deuxièmement, chers collègues, je crois, avec ce

problème de budget, que nous passons nos journées à nous demander comment taper dans le fric que les contribuables ont mis de côté à titre d'impôts. C'est formidable, c'est un exercice remarquable! Face aux conseillers administratifs, nous essayons une espèce de cuisine pour éviter une augmentation des coûts et faire en sorte que le projet de budget soit équilibré. Merveilleux... Mais les gens qui fournissent l'argent sont totalement oubliés! Ils sont écartés délibérément du débat. Alors c'est un signe fort et très juste que le Parti libéral-radical a donné en disant que nous ne pouvons pas ne pas penser à ces contribuables-là. Nous devons faire un geste dans leur direction. Ce geste, nous le partageons entièrement, totalement. Mesdames et Messieurs, je vous invite très vivement à soutenir cette proposition d'amendement, comme le fera l'Union démocratique du centre. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Burri (LR). Je me permettrai de corriger quelques propos émis dans cette enceinte en commençant par ceux, tout à fait désagréables, que M^{me} Romano a colportés tout à l'heure concernant le travail en commission. Vous lui transmettez, Monsieur le président, que les premières séances de commission sont forcément consacrées, pour l'essentiel, à l'audition des différentes parties et à l'examen des thèmes qu'on veut approfondir. Par la force des choses, les propositions d'amendement arrivent très souvent dans les dernières séances, voire à la dernière séance.

Les motivations du groupe libéral-radical pour proposer cette baisse du centime additionnel sont tout à fait cohérentes et n'ont rien de «mesquines». Effectivement, elles répondent à l'incompétence du Conseil administratif à apporter lui-même des propositions d'économies, chose qu'il pourrait largement faire, étant donné que, chaque année, on constate des dizaines de millions d'économies.

Aujourd'hui, le Parti libéral-radical – apparemment soutenu par d'autres groupes dans cette enceinte, et je m'en réjouis – propose une diminution du centime additionnel, qui représente un manque à gagner pour la Ville de 16 millions de francs. Mais ce manque à gagner sera parfaitement indolore, considérant les brillants résultats que M^{me} Salerno nous montre et nous démontre d'année en année aux comptes. A force de nous rabâcher que le budget n'est rien d'autre qu'une autorisation de dépenser et qu'il faut déterminer notre politique sur les comptes présentés, c'est ce que le Parti libéral-radical fait justement ce soir en proposant cette baisse du centime additionnel.

Enfin, je déplore les propos tout à fait méprisants tenus au sujet des contribuables de cette Ville et de ce Canton. Evidemment, quand on ne paie pas d'impôts, deux cafés par jour, ça ne fait ni chaud ni froid. Mais, pour la classe moyenne, et même pour les hautes sphères, économiser l'équivalent de deux cafés par jour en tant que contribuable, c'est bon à prendre. C'est pour cela, entre

autres, que le Parti libéral-radical soutient cette proposition de baisse du centime additionnel. J'en ai terminé. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. (*M. Pierre Scherb interpelle le président.*) Monsieur Scherb, vous vous êtes inscrit pour prendre la parole, mais M. Pagan a parlé pour vous tout à l'heure et il a bien fait son office. Nous passons au vote. L'appel nominal a été demandé.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement 1 est refusé par 36 non contre 24 oui (11 abstentions).

Ont voté non (36):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Héléne Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Amar Madani (MCG), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté oui (24):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Renate Cornu (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Georges Martinoli (LR), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Pascal Spuhler (HP), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC).

Se sont abstenus (11):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M^{me} Anne Carron (DC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Léonard Montavon (DC), M. Lionel Ricou (DC), M. Souheil Sayegh (DC), M. Thomas Zogg (MCG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Gazi Sahin (EàG).

Présidence:

M. Jean-Charles Lathion (DC), président, n'a pas voté.

Le président. Cet amendement ayant été refusé, l'amendement 1a, qui prévoyait d'ajuster les frais de perception en conséquence, est caduc.

Département des finances et du logement.

Page 7, service 1400, politique publique 55, Chômage,

groupe de comptes 36, Charges de transfert.

(Page 2 des subventions.)

Le président. L'amendement 2, déposé par le groupe libéral-radical, demande une nouvelle subvention pour complément à la prévoyance professionnelle (LPP) du personnel de la Ville mis à la retraite à 62 ans. Il représente une hausse de charges de 1 500 000 francs. L'amendement 2a, que nous traiterons ensuite, prévoit une baisse des charges d'exploitation équivalente.

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'ai besoin de rappeler à personne le débat que nous avons eu en mars 2017 sur proposition, je le rappelle... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Brandt... J'aimerais obtenir le silence, Mesdames et Messieurs, afin que l'on puisse entendre M. Brandt.

M. Simon Brandt. ... sur proposition, je le rappelle, du Mouvement citoyens genevois – qui avait été suivi par la droite et même, il me semble bien, par l'ensemble du Conseil municipal – concernant le problème de la mise à la retraite forcée des employés de la Ville à 62 ans. En effet, un certain nombre d'entre eux, qui avaient insuffisamment cotisé à la caisse de retraite de la Ville, se retrouvaient au chômage, puis à l'Hospice général; ils étaient donc mis dans une situation de précarité qu'ils n'avaient pas souhaitée, qu'ils n'avaient pas voulue. Cela ne semblait malheureusement faire ni chaud ni froid au Conseil administratif: je rappelle certains propos de l'époque selon lesquels ces gens étaient des cabossés de la vie, qu'on ne pouvait rien faire pour eux et, en gros, qu'on s'en lavait les mains.

C'est précisément ce que nous devons corriger aujourd'hui, car, si nous avons obligé l'année dernière le Conseil administratif à accorder automatiquement la prolongation d'activité à tous ceux qui le demandent, il reste des gens mis à la retraite de force avant que nous n'approuvions cette mesure et qui se retrouvent aujourd'hui dans une précarité, pour ne pas dire une pauvreté, absolument inacceptable. Si nous avons estimé il y a une année que nous devons corriger la situation, nous ne pouvons pas d'un revers de main nous désintéresser de tous ceux qui ont été touchés auparavant par cette décision qu'on peut qualifier d'inique.

En commission des finances, nous avons reçu le Collectif des retraité-e-s involontaires au chômage (CRIC), représenté par un ancien conseiller municipal écologiste, M. Marc Daphin, et par M. Matteo Campagnolo, qui représentaient environ 70 personnes. Et que nous demandaient-ils? Que nous nous préoccupions d'elles parce qu'elles sont fragilisées économiquement et moralement, qu'elles se sentent gravement dévalorisées et surtout atteintes dans leur loyauté, leur fidélité à leur employeur, et qu'elles se retrouvent à l'assistance publique, ce qui constitue pour elles un lourd poids moral et psychologique.

La Ville de Genève est la seule commune genevoise qui doit encore régler dignement ces cas, ce qui est particulièrement étonnant de sa part, puisqu'elle se gaussait d'être une ville modèle, proche des employés. Aujourd'hui, nous souhaitons régler dignement ces cas en proposant une ligne au budget qui permettra de verser un complément LPP à la septantaine de personnes actuellement concernées. Etant donné qu'on les a mises à la retraite de force à 62 ans, alors qu'elles pouvaient la prendre à 64 ou à 65 ans, cela revient à leur verser un complément sur deux, trois ans, qui leur permettra d'avoir une retraite digne, de ne pas sombrer dans la précarité, mais aussi et surtout de leur montrer que nous nous préoccupons de tout le monde et que ce n'est pas parce que cela arrange certains membres du

Conseil administratif que nous devons laisser de côté des fonctionnaires municipaux qui n'ont pas démerité et qui ne méritent pas un tel traitement.

Pour la même raison que tout à l'heure, nous demandons le vote nominal pour cet amendement, parce que nous attendons de pied ferme ceux qui diront non. Ce sera un test très intéressant: quand nous demandons de suspendre l'annuité, on nous dit que nous nous en prenons à la fonction publique et que nous devrions avoir honte. Eh bien ceux qui devront avoir honte dans un moment sont ceux qui refuseront cet amendement, car ils montreront qu'ils ne sont là que pour défendre des intérêts particuliers, et non pour se préoccuper de ceux qui en ont réellement besoin, comme les fonctionnaires qu'on a mis à la retraite de force à 62 ans. Je n'ai pas besoin de vous dire ce qui se serait passé si la magistrate qui avait agi de la sorte avait été de droite. La gauche tout entière se serait mobilisée et aurait à raison – à raison – proposé que l'on fasse quelque chose. Aujourd'hui, ce n'est pas un clivage gauche-droite dont il est question; il s'agit simplement de savoir qui prend ses responsabilités pour mettre fin à une situation inacceptable. Le Parti libéral-radical prend les siennes et espère qu'il sera suivi par une majorité. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre du Parti démocrate-chrétien, des Verts et des socialistes, qui demande le débat accéléré pour l'ensemble du deuxième débat budgétaire. (*Commentaires.*) Je vous rappelle qu'en débat accéléré une seule personne par groupe prend la parole, tandis que les indépendants et le Conseil administratif ne s'expriment qu'une seule fois. Les auteurs d'amendements disposent de trois minutes par amendement, selon notre article 85.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 48 oui contre 22 non (2 abstentions).

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, cet amendement libéral-radical est des plus surprenants, je l'avoue. Le Parti libéral-radical vous propose cette fois-ci un complément LPP personnel. Moi, je ne sais pas ce que c'est. Je rappelle que le bassin de gens concernés est formé de personnes qui ont toutes leur deuxième pilier et donc accès à la LPP. Un complément LPP personnel n'existe pas: en définitive, soit vous cotisez dans une caisse, soit vous ne cotisez pas dans une caisse.

Peut-être faut-il comprendre à la lecture de l'énoncé qu'il s'agit d'une aide sociale supplémentaire. Mais il sera très compliqué de créer une aide sociale supplémentaire et personnelle au bassin de population que les membres du groupe libéral-radical veulent gratifier de leur bienveillance. Car, comme

toutes les communes, la Ville de Genève a des compétences qui sont celles des communes, et pas celles du Canton. Or, dans la hiérarchie des normes, qui aujourd'hui est la seule entité publique compétente pour s'occuper de l'aide sociale individuelle? Ce sont les communes? Sérieusement, je vous pose la question, Mesdames et Messieurs. Ce sont les communes?

Des voix. Non!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur de Kalbermatten? Bingo, vous avez gagné le prix du meilleur élève... Ce ne sont pas les communes, c'est le Canton, notamment de par la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI). La loi 11761 sur la répartition des tâches entre les communes et le canton – j'en entends aboyer au fond de la salle; je leur en suis gré parce que je le fais moi-même – a en plus articulé une nouvelle norme concernant les prestations sociales financières. En la matière, comme c'était déjà le cas avec la LIASI, seul le Canton peut donner des aides sociales individuelles. La loi 11761 ne prévoit qu'une seule exception, une seule, que M^{me} Alder et moi-même avons négociée de haute lutte avec le président sortant du Conseil d'Etat François Longchamp: la Ville peut verser des prestations complémentaires municipales aux rentiers AVS/AI. Pourquoi? Parce que le Conseil administratif, représenté par mon département, est allé devant les tribunaux pour maintenir ce dispositif légal, qui est une vieille pratique.

Je crois volontiers M. Brandt lorsqu'il me dit qu'on n'est pas dans un combat idéologique gauche-droite. Alors restons pragmatiques, gardons les pieds sur terre, tenons-nous-en à la base légale qui nous permet ou ne nous permet pas de faire certaines choses. Seule la Ville a la capacité de distribuer des allocations mensuelles à un bassin de population tranché par les tribunaux avant même la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT). Et c'est pour cela qu'il a fallu négocier avec MM. Longchamp et Poggia. Mais aucune commune, pas même la vôtre, n'a le droit de verser de subventions régulières: ces aides à la personne, qui émarginent au département de M^{me} Alder, sont ponctuelles – et encore, elles doivent suivre le règlement.

Personnellement, je ne crois absolument pas que cet amendement soit empreint de bienveillance et de mansuétude vis-à-vis des retraités en question. Il faut rappeler aux personnes qui nous écoutent que ces retraités ont tous accès au deuxième pilier de la Ville et à un plan de retraite leur assurant 70% du dernier salaire, cela grâce au Conseil administratif et à votre Conseil, qui a validé ce plan. Si d'aventure cet amendement à 1,5 million de francs était approuvé, ils ne pourraient pas légalement recevoir une subvention ordinaire de la part de la Ville, même pérenne sur un an ou deux.

Enfin, nous ferions face à 1,5 million de francs de dépenses supplémentaires... (*Brouhaha.*) Monsieur Haas, je vous entends très fort depuis ici.

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs. Il n'y a pas que M. Haas. Madame Studer, Madame Ecuyer, on écoute la magistrate. J'en demande de même à l'ensemble de la salle. Continuez, Madame Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. On a parlé de l'amendement qui crée une ligne, mais pas encore de la compensation. Celle-ci est prise intégralement dans mon département, à hauteur donc de 1,5 million de francs. C'est dommage, Mesdames et Messieurs, car je ne vous ai pas entendus m'expliquer où ce montant sera concrètement prélevé pour verser une allocation que vous n'aurez légalement pas le droit de verser.

Hormis le fait que cet amendement est totalement illégal, une fois encore, et que, loin d'être bienveillant à mon sens, il procède de la manœuvre politique, c'eût été intéressant d'en parler en commission pendant les quatre mois durant lesquels vous avez réétudié le budget 2018 de la Ville. (*Remarque.*) Ah non! Vous n'avez jamais parlé de cette proposition avec moi, ni avec mon département... En tout état de cause, elle relève de ce que je qualifie de pure guérilla politique. Je trouve dommage que le Parti libéral-radical ait décidé, malgré deux votes de la population, de continuer sur ce chemin-là car, à mon avis, c'est un cul-de-sac. J'en prends acte tout en le déplorant et je prie l'assemblée de ne pas donner droit à cette proposition qui est totalement illégale, Mesdames et Messieurs, n'en déplaise à celles et ceux qui la soutiendront. Je vous remercie de votre attention.

M. Simon Brandt (LR). Madame la magistrate, il n'est pas tout à fait juste de dire qu'on n'en a pas parlé en commission. Nous vous avons auditionnée en commission des finances au sujet du projet de délibération PRD-153, qui y a été approuvé à l'unanimité. A cette occasion, lorsque nous vous avons demandé si vous comptiez faire quelque chose, votre réponse a été: «Non, je ne vais rien faire.» Il faut donc bien, avec les maigres moyens que nous avons, que nous proposons une solution! Si vous nous disiez maintenant que celle-ci n'est pas applicable, mais que vous vous engagez à revenir au plus vite avec quelque chose de faisable, nous pourrions nous mettre d'accord! Mais, une nouvelle fois, comme à l'époque, vous vous en lavez les mains en disant que vous ne ferez rien parce que c'est illégal.

Vous nous dites que la Ville ne peut donner que les prestations complémentaires aux bénéficiaires AVS/AI. C'est intéressant! L'allocation de rentrée scolaire est donc illégale? Le complément LPP pour les artistes, accepté par une majorité de ce Conseil il y a deux ou trois ans, est donc illégal aussi? Expliquez-moi pourquoi,

quand nous proposons quelque chose, qui en passant devrait émaner des partis de gauche, c'est illégal, tandis que vous trouvez toujours une solution quand l'idée vient de votre propre bord politique. Il faudrait juste être un peu créatif!

En l'état, nous ne proposons pas une subvention pérenne; c'est un mécanisme ponctuel, qui ne peut durer qu'une année ou deux, au grand maximum, étant donné que toutes les personnes concernées auront atteint l'âge de la retraite d'ici à deux ans. Je vais vous lire un extrait de la lettre du CRIC, qui explique pourquoi ses membres ont besoin de ce complément: «Nous avons perdu jusqu'à 60% de notre revenu de retraite avec la retraite forcée (...), ce qui fait que nous touchons une retraite amputée par rapport au maximum auquel nous aurions droit.» Et une bonne partie de ces gens ont commencé à travailler tard dans l'administration; ils ont donc une retraite bien insuffisante. Je ne comprends pas comment une magistrate de gauche et socialiste peut nous dire maintenant que la mesure proposée est illégale et que cet amendement n'a aucune bienveillance. Je me rappelle cette citation, lors du débat qui opposait Mitterrand et Giscard: «Vous n'avez pas le monopole du cœur.» Eh bien, Madame Salerno, je vous dis exactement la même chose. La différence, c'est que le groupe libéral-radical et moi n'avons pas un cœur de pierre.

De ce fait, nous maintenons cet amendement et, quand bien même il serait illégal, ce qui m'étonnerait grandement, je vous annonce d'ores et déjà que, s'il est accepté, nous déposerons un projet de délibération dès la prochaine séance du Conseil municipal, afin que la distribution de cet argent puisse se faire en toute légalité, par le biais d'un règlement. Si cela a été possible pour les prestations complémentaires municipales à l'AVS, que vous avez défendues à raison, si cela a été possible pour l'allocation de rentrée scolaire, si cela a été possible pour le complément LPP pour les artistes, c'est aussi possible pour ces gens. Il faut juste un peu de bonne volonté et ne pas s'en désintéresser parce que cela nous arrange politiquement. (*Applaudissements.*)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Le groupe Ensemble à gauche a déjà évoqué devant ce Conseil l'épineux problème des personnes qui se voient mises à la retraite forcée à 62 ans et qui doivent aller pointer au chômage. Cette situation nous paraît indigne. Indigne pour les personnes concernées et indigne pour l'employeur exemplaire que devrait être la Ville de Genève qui, très curieusement, se livre à un report de charges sur le Canton et se défait de sa responsabilité d'employeur.

Ce problème date d'il y a cinq ans. Le 24 janvier 2013, l'âge de la retraite passait de 62 à 64 ans à CAP Prévoyance et, en cinq ans, le Conseil administratif n'a rien fait. Il n'a rien fait pour pallier ce qui nous semble être une indignité vis-à-vis du personnel de la Ville. (*Commentaire de M^{me} Salerno.*) Je vous ai écoutée, Madame la magistrate... Peut-être avez-vous raison, conseillée par votre personnel, de dire que la Ville de Genève ne peut effectivement pas verser une allocation

sociale. Cependant, pour le groupe Ensemble à gauche, ce n'en est pas une; cela peut tout à fait être assimilé à une rente-pont. La Ville de Genève en verse une *one shot* sous la forme d'une allocation de rentrée scolaire. Elle pourrait faire de même pour une personne mise à la retraite forcée, ou plutôt au chômage forcé, et cela respecterait le droit supérieur.

Je pense que la balle est dans votre camp, Madame la magistrate. Cela fait cinq ans, Madame la magistrate... D'ailleurs, je ne m'adresse pas seulement à vous, car je sais que l'ensemble du collège partage cette position. Ce n'est pas la nôtre, en tout cas. Nous pensons même, je vous le redis franchement, qu'elle est indigne d'un collège de gauche. Nous pensons qu'il faut faire quelque chose pour ces personnes. On ne peut pas dire que la situation n'est pas grave, que ces personnes toucheront en fin de compte une retraite suffisante, une indemnité chômage suffisante. Quand vous avez 62 ans, Mesdames et Messieurs du Conseil administratif, ce n'est pas possible; il y a un truc qui ne colle pas. Vous avez travaillé toute votre vie et vous vous retrouvez tout d'un coup à devoir pointer au chômage, en sachant que vous ne vous réinsérerez pas sur le marché du travail. (*Commentaire.*) Nous voulons juste mettre fin à cette indignité.

Nous pensons que vous pouvez faire quelque chose, nous vous demandons de faire quelque chose et, ce soir, nous accepterons cet amendement. (*Applaudissements.*)

Le président. Je rappelle que le débat accéléré prévoit une seule intervention, aussi bien pour le Conseil administratif que pour les représentants des groupes. Je passe la parole à M. Sormanni pour le Mouvement citoyens genevois.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faut rappeler l'historique très brièvement. Ces situations n'arrivent plus. Le projet de délibération PRD-117 a mis fin à cette injustice, puisque les gens ont maintenant la possibilité de prolonger leur activité sans distinction, sur simple demande. Toute loi entre en vigueur à une certaine date et elle ne bénéficie pas aux cas antérieurs, quelle qu'en soit l'ancienneté. (*Remarque.*) Mais la situation de base a été réglée comme je l'ai dit; je vous en remercie encore, Mesdames et Messieurs, et je vous rappelle que c'était un texte du Mouvement citoyens genevois. Il reste un certain nombre de personnes dans des situations un peu difficiles, qui sont allées timbrer au chômage.

Cela dit, je n'ai pas le souvenir que le projet de délibération PRD-153, actuellement en commission des finances, ait été beaucoup soutenu, à part par Ensemble à gauche et le Mouvement citoyens genevois. Ce n'est pas le moment de discuter de la problématique lors du budget, chers collègues. Venez à un autre moment ou

soutenez le PRD-153 de M. Gauthier, qui voulait justement que l'on trouve une solution de type *one shot* pour ces personnes. Mais on s'arrête quand? Trois mois avant la décision de modification du règlement? Six mois, un an, deux ans, cinq ans avant? Cela n'a pas de sens! A un moment donné, quand une modification réglementaire entre en vigueur, il y a fatalement ceux qui n'en bénéficieront pas parce qu'ils étaient juste avant et ceux qui en bénéficieront parce qu'ils étaient juste après.

Un groupe a écrit à la commission des finances, un petit groupe, d'une vingtaine de personnes. Nous l'avons reçu. Faut-il prendre en compte seulement ceux-là? Cette décision se discute, mais je n'ai pas eu l'impression que beaucoup aient voulu soutenir le projet de délibération PRD-153 en commission des finances. Je ne me rappelle plus si nous l'avons bien voté, comme le disait M. Brandt. En tout cas, seuls le Mouvement citoyens genevois et Ensemble à gauche l'ont défendu, personne d'autre.

M. Alfonso Gomez (Ve). Je vous donne la position des Verts. Si nous comprenons effectivement, comme cela a été dit, que cette problématique mérite qu'on s'y attarde plus longuement, il est certes inadéquat de l'étudier maintenant en séance plénière. Venant du Parti libéral-radical, je ne crois pas que la mesure soit inoffensive. D'autant qu'elle a toute une série d'incidences. Il faut notamment savoir quel est le montant exact, ce que cela concerne, quelles sont les obligations... C'est la raison pour laquelle le groupe des Verts n'acceptera pas cet amendement.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je rappelle que le vote nominal a été demandé. (*Pendant le vote, M. François Mireval signale qu'il n'arrive pas à voter non. Brouhaha.*) S'il vous plaît... Il y a un problème. En comptant ce non supplémentaire, nous arrivons à une égalité, que je dois départager.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement recueille 36 oui et 36 non. Le président départage les voix en votant oui. L'amendement est accepté.

Des voix. Bravo! (Applaudissements.)

Ont voté oui (37):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon

Brandt (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Renate Cornu (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Sami Gashi (DC), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Georges Martinoli (LR), M. Léonard Montavon (DC), M. Michel Nargi (LR), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Nicolas Ramseier (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Olivier Wasmer (LR).

Ont voté non (36):

M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. François Mireval (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Gazi Sahin (EàG).

Présidence:

M. Jean-Charles Lathion (DC), président, a voté pour départager les voix.

Département des finances et du logement.

*Pages 5 à 8, services XXXX, politique publique XX,
groupes de comptes 3X.*

Le président. Nous passons maintenant à l'amendement 2a, qui prévoit la compensation des charges induites par l'amendement 2. Je passe la parole à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (LR). Merci, Monsieur le président. Comme vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, nous sommes obligés de proposer une économie équivalente pour financer la nouvelle ligne budgétaire, ce qui est fait dans le cas d'espèce. J'entends bien M^{me} Salerno lorsqu'elle dit que ce n'est pas faisable. Eh bien, Madame, proposez une autre mesure d'économie qui le serait. Les comptes présentent un boni de 35 millions de francs chaque année, c'est bien que nous avons une marge de manœuvre. Et c'est précisément celle-ci que nous vous demandons d'utiliser pour trouver une économie équivalente dans votre département. Car je me permets de rappeler au passage que ce dernier a connu un excédent de plus de 1,5 million de francs aux comptes 2017, que nous nous apprêtons d'ailleurs à voter prochainement.

Mis aux voix, l'amendement 2a est refusé par 39 non contre 36 oui.

(Brouhaha.)

Département des finances et du logement.

*Page 7, service 1400, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.
(Page 2 des subventions.)*

Le président. L'amendement 3 demande la suppression de la subvention de 50 000 francs à la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD), car cet organisme «fait l'amalgame entre les demandes qu'Israël respecte et applique le droit international, y compris humanitaire, avec des critiques antisémites et racistes». Je laisse le soin de développer cet amendement à la personne qui l'a déposé. Monsieur Tobias Schnebli...

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. Cet amendement a peut-être l'air anecdotique pour certains. Je vais cependant essayer de vous démontrer l'importance qu'il y a pour ce Conseil municipal à refuser cette nouvelle subvention de 50 000 francs à la CICAD ce soir. Au cours des auditions à la commission des finances, que ce soit celle de la magistrate, M^{me} Salerno, qui l'a proposée dans son budget initial, ou celle de l'organisation qui a demandé cette subvention, c'est-à-dire la CICAD, il est apparu assez clairement que cette requête n'était pas motivée par un besoin spécifique, pour financer des projets expliqués à la commission des finances, mais simplement par une volonté d'obtenir une contribution ayant valeur de reconnaissance pour son œuvre de la part des autorités de la Ville de Genève.

Ce n'est pas pour ses activités de sensibilisation à l'antisémitisme, ni de prévention de celui-ci – je pense à l'énorme stand que cette organisation tient chaque année au Salon du livre de Genève, pour plusieurs centaines de milliers de francs –, ni pour les voyages qu'elle organise sur les lieux de l'extermination du peuple juif européen lors de la Seconde Guerre mondiale, entre autres à Auschwitz, que la CICAD demande cet argent. Ce n'est pas pour ces activités-là. D'ailleurs, les années précédentes déjà, lorsqu'il a été question de cette subvention, nous avons toujours dit qu'Ensemble à gauche était disposé à entrer en matière sur des projets spécifiques, par exemple le financement des voyages à Auschwitz ou une action de prévention de l'antisémitisme au sein des corps de police. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. On nous a expliqué en commission des finances que c'était pour payer les actions légales, les poursuites pénales pour des propos antisémites ou diffamatoires. Or, la raison pour laquelle il est très important de refuser cette subvention, c'est que les représentants de la CICAD ont menti, y compris à la commission des finances. Ils ont menti par omission en ne précisant pas en quoi consiste cette lutte contre la diffamation. Celle-ci apparaît très clairement sur le site internet de la CICAD: elle concerne uniquement la lutte contre la diffamation de l'action de l'Etat et du gouvernement d'Israël, pas autre chose. Et cela a été occulté.

Pire encore, les représentants de la CICAD ont clairement menti lorsqu'ils ont dit, lisez la page 45 du rapport, que «la CICAD ne prend pas position sur la situation au Moyen-Orient, (...) ils n'ont jamais pris de positions sur la politique de l'Etat d'Israël». Avant que nous ne votions cette subvention, j'invite les conseillers et conseillères municipales à consulter le site de la CICAD, sous l'onglet «Diffamation», pour constater combien de documents et d'argumentaires on y trouve, notamment «Questions et réponses sur le conflit israélo-arabe», «Proche-Orient: petit manuel pour comprendre» et j'en passe. Cet amalgame entre la critique de la politique israélienne et l'antisémitisme est déjà grave en soi. Il touche également ceux qui manifestent, qui s'insurgent contre la politique israélienne par rapport à la Palestine et contre la négation des droits des Palestiniens. En acceptant cette

subvention aujourd'hui, les groupes socialiste et Vert approuvent les actions de la CICAD contre des gens comme Ueli Leuenberger ou Carlo Sommaruga, qui les dénonce lorsqu'ils défilent à Berne pendant les bombardements israéliens sur Gaza avec des banderoles «Israël, Etat criminel». Cela suffit déjà pour s'attirer les foudres de la CICAD.

Mais ce que j'évoquerai ce soir ne se limite pas à cela; c'est bien pire. Cette vision unilatérale, ce parti pris de la CICAD pour la défense de l'Etat d'Israël quoi qu'il fasse la conduit jusqu'à attaquer l'action du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies (ONU). Dans l'argumentaire «Questions et réponses sur le conflit israélo-arabe», sous l'onglet «Diffamation» du site de la CICAD – et j'invite M^{me} Salerno à le lire, elle qui a proposé cette subvention –, la trentecinquième question/réponse explique comment il faut différencier les critiques tolérables contre Israël de celles qui sont racistes et antisémites. On y explique ainsi que «très souvent, la critique à l'égard d'Israël véhicule un discours qui nie à ce seul Etat le droit à exister et à se défendre (...). Il y a un caractère antisémite dans cette recherche systématique de «pailles dans les yeux» d'Israël, alors qu'il y a des «poutres» [chez les autres]. Cela s'apparente aux judéophobes qui reprochent aux Juifs des défauts qu'ils possèdent eux-mêmes au centuple. L'Etat juif est ainsi devenu «le Juif des Nations» dans la Conférence contre le racisme de Durban (août 2001), ainsi que les Conférences internationales de la Croix-Rouge et de la Commission des droits de l'homme de Genève.» La CICAD attaque là un des atouts de Genève. On salit le berceau de la Croix-Rouge internationale en s'attaquant à elle, parce que le CICR a quelquefois le culot de dire: «Stop, là, c'est trop!» Je rappelle par exemple qu'un certain Sommaruga – pas Carlo, mais son père Cornelio Sommaruga – avait voulu enquêter lorsque l'armée israélienne avait rasé le quartier de Jénine. Il en a été empêché par les autorités israéliennes. C'était le président du CICR et ces autorités lui ont dit de ne pas venir enquêter sur ce quartier, ce camp de réfugiés qui avait été entièrement rasé.

C'est à cette organisation-là, qui fait cet amalgame constant entre antisémitisme et critiques des agissements de l'Etat d'Israël, que nous nous apprêtons à donner, pour 50 000 francs, le sceau de la Ville de Genève sur son site internet, ses publications, ses cartes de visite. C'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui. C'est pour cela qu'il faut s'opposer à cette subvention: elle salit ce que Genève a de plus cher, le siège du CICR et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU qui, des fois, a l'outrecuidance de critiquer la politique d'Israël et se voit taxé d'antisémite et de judéophobe pour cela, par l'organisation que nous nous apprêtons à subventionner ce soir.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Dans une certaine ville, au cours de la même semaine, on fête la Bat Mitsvah, on fête Iftar avec certaines personnes, on va à une prestation de serment dans une cathédrale, ou même on fête l'Escalade, suivant la période. Cette ville est celle de Genève. Entretenir ce vivre ensemble, qui est extrêmement important, ne peut pas s'accommoder de raccourcis. De quels raccourcis parle-t-on? De celui d'allumer le feu entre certaines populations en obligeant des personnes à prendre position.

Vous vous souvenez peut-être qu'un jeune homme qui faisait partie du mouvement incel a récemment pris une voiture et foncé sur des femmes parce qu'il était un masculiniste. A-t-on demandé à tous les hommes de s'excuser ou de prendre position? Au même moment, de manière totalement abusive, on demande aux musulmans du monde entier de prendre position lorsque quelques brebis galeuses se prévalent d'une religion pour des actes abjects. De la même façon, on demande aujourd'hui à des personnes de confession juive de prendre position dans un conflit qui, parfois, est très éloigné de leurs préoccupations.

Nous condamnons cette construction mentale qui fait qu'une idéologie prend le pas sur l'intégrité corporelle, sur la vie de quelqu'un. Et lorsqu'on combat cette construction mentale qui s'appelle l'extrémisme – qu'on le qualifie de suprémaciste, d'islamophobe, d'antisémite –, il faut que tous les chemins mènent à ce combat pour que celui-ci soit efficace. Quiconque veut lutter contre la discrimination doit prendre toutes les voies qui lui sont données. La CICAD en prend une; elle a choisi d'informer les gens sur l'histoire, en passant parfois cinq ans à étudier, à éplucher des faits historiques qui ne permettent pas aux négationnistes de progresser. Chaque seconde de lutte contre la discrimination est une seconde de paix gagnée. Chaque investissement fait contre la discrimination, quelle qu'elle soit, est un pas vers l'humanisme. En ce sens, M. Schnebli ne peut pas dire – vous lui transmettez, Monsieur le président – que les Verts soutiennent une association qui nie les droits de l'homme, qui nie l'humanisme, qui nie ce combat, dont nous faisons les frais de manière régulière, attisé par des gens qui veulent profiter d'une situation pour surfer sur la misère des autres.

Le 16 mai 2018, Mesdames et Messieurs, récemment donc, devant un magasin qui s'appelle Sounds Disques, situé au 8, avenue du Mail, il était inscrit par terre, tout près de l'Université, berceau du savoir et de l'éducation: «Pédé juif.» En 2018. Qui devrait s'indigner d'une telle écriture? Les personnes homosexuelles de confession juive. Qui devrait s'indigner d'une telle écriture? Des personnes hétérosexuelles de confession juive. Qui devrait s'indigner d'une telle écriture et lutter contre elle? Toute personne ayant un sens du respect de l'autre. C'est pourquoi les Verts n'accepteront pas cet amendement: la lutte contre la discrimination est un combat de tous les jours et le soutien de chacun est nécessaire. Nous soutiendrons la CICAD tant symboliquement que financièrement. (*Applaudissements.*)

M. Didier Lyon (UDC). La gauche du Conseil continue sa paranoïa à l'égard de l'Etat d'Israël. C'est un combat d'arrière-garde qui nous fait perdre beaucoup de temps. Il est légitime de subventionner une organisation qui lutte contre l'antisémitisme en Suisse. Les partis de gauche ont toujours critiqué l'existence de l'Etat d'Israël et son droit à se défendre contre les terroristes. Les allégations de M. Schnebli sont contestées formellement par M^e Lévy et M. Gurfinkiel de la CICAD, et nous n'avons pas de raison de douter de leur parole. L'Union démocratique du centre ne soutiendra donc pas cette proposition d'amendement.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Le Parti démocrate-chrétien est écoeuré par les propos qui ont été tenus par Ensemble à gauche, qui établissent cet amalgame douteux entre l'Etat juif et sa politique actuelle, d'une part, et ce qui se passe au sein de notre communauté, d'autre part. Les juifs font partie de notre famille. Ce sont des gens qui ont bâti Genève et qui feront toujours partie de notre communauté. Il est important de distinguer entre une politique qui se fait au niveau de l'Etat d'Israël et cette communauté, partie intégrante de la richesse de notre société, ici à Genève. Cet amalgame dangereux pousse donc vers la haine, et non vers la compréhension de l'autre.

Il faut rappeler aussi – cela a été fait – que la CICAD fait œuvre de pédagogie au sein de nos institutions, au sein des écoles et dans les quartiers pour diffuser cette terrible vérité qui est que la population juive a été stigmatisée trop longtemps, même chez nous en Europe. Il importe donc que nous ne mettions pas la politique de la CICAD au pilori, quitte à nous montrer plus critiques – je le reconnais volontiers – sur la politique de l'Etat hébreu dans la bande de Gaza. Nous avons d'ailleurs approuvé la motion M-1351 en ce sens, même si je ne l'avais personnellement pas soutenue. Etant donné qu'on fait l'amalgame entre la politique étrangère et ce qui se passe ici pour les fils et les filles de notre propre république, je relève que nous devons absolument protéger les enfants de notre république, dont le peuple juif fait partie.

S'agissant de sa politique, l'Etat d'Israël a le droit de se défendre; il faut le redire, c'est une vérité. Surtout que l'on sait qu'il n'y avait pas uniquement devant les soldats israéliens des femmes et des enfants – je déplore cela, évidemment –, mais aussi des militants du Hamas. Cela a été dit clairement par des leaders et des cadres du Hamas. Il ne faut donc pas se fourvoyer non plus dans le bon sentiment. (*Remarques.*) Nous sommes là face à une guerre et tout peuple a le droit de se défendre clairement.

Maintenant, lorsqu'on reçoit un courrier du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS), connu pour sa propagande antisioniste (*protestations*), et que nous osons ensuite réécouter ce que M. Schnebli a dit, il faut conclure que

celle-ci est proprement scandaleuse! Pour le Parti démocrate-chrétien, cela ne passera pas. Nous nous opposerons à cet amendement. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Burri (LR). Merci, Monsieur le président. Je ne peux qu'abonder dans le sens des derniers propos tenus, tant par le Parti démocrate-chrétien et l'Union démocratique du centre que par ma préopinante Verte, afin d'essayer de ramener un peu de paix dans cette salle. C'est ce que visait le projet d'origine du Conseil administratif lorsqu'il s'est proposé d'augmenter de 200 000 francs le budget alloué à la politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile.

Les ennuis ont débuté lorsqu'on a commencé à décortiquer cette aide, destinée à la CICAD, à l'Institut des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM) et à d'autres entités dont le nom m'échappe pour l'instant. En commission, nous avons des craintes. A entendre les propos à l'origine du débat sur cet amendement, on comprend que nous avons été bien inspirés d'imaginer examiner ce budget ligne par ligne, afin de garantir à chacune de ces entités, qui ont des approches fondamentalement divergentes, peut-être même irréconciliables quelques fois, malheureusement, la possibilité – nous pensons en tout cas qu'elles en ont le droit – de s'y retrouver, ainsi que de présenter et défendre leurs propres initiatives, leurs propres points de vue.

Décidément, cet amendement porté par Ensemble à gauche, qui sera potentiellement soutenu par d'autres personnes dans cette assemblée, et qui présente des tendances antisionistes cachées ou latentes, est dans la droite ligne du soutien au fameux, pour ne pas dire fumeux, tribunal Russell il y a quelques années. Le Parti libéral-radical refusera donc cet amendement qui repose sur une motivation purement arbitraire et qui fait preuve d'un antisionisme primaire. (*Applaudissements.*)

Le président. Je rappelle qu'il s'agit de supprimer la subvention de 50 000 francs accordée à la CICAD. (*Remarque.*) Vous demandez le vote nominal? C'est noté. Nous passons au vote.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement 3 est refusé par 45 non contre 14 oui (3 abstentions).

Ont voté non (45):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt

(LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Renate Cornu (LR), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Ulrich Jotterand (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (LR), M. Antoine Maulini (Ve), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (DC), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M. Nicolas Ramseier (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Olivier Wasmer (LR), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC).

Ont voté oui (14):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Gazi Sahin (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Thomas Zogg (MCG).

Se sont abstenus (3):

M. Régis de Battista (S), M. Emmanuel Deonna (S), M. Pascal Spuhler (HP).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (17):

M. Taimoor Aliassi (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (HP), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Stéphane Guex (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Martine Sumi (S).

Présidence:

M. Jean-Charles Lathion (DC), président, n'a pas voté.

Le budget du département des finances et du logement, pages 5 à 8, est adopté.

Le président. Le résultat pour ce département est un excédent de charges de 1 301 764 francs. Nous passons au budget du département des constructions et de l'aménagement: aucun amendement n'a été déposé.

Le budget du département des constructions et de l'aménagement, pages 9 à 11, est adopté.

Département de la culture et du sport.

Page 17, service 3301, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Page 17, service 3401, politique publique 34, Sports et loisirs, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

Le président. L'amendement 4, déposé par le groupe démocrate-chrétien, demande une hausse des frais de personnel de 110 000 francs, afin d'ouvrir la bibliothèque de la Cité le dimanche après-midi dès le mois d'octobre 2018. Y est couplé l'amendement 4a, qui prévoit une diminution équivalente des charges d'exploitation.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, connaissez-vous le slogan des bibliothèques municipales? «Une fenêtre sur le monde.» C'est beau. Imaginez-vous un seul instant une fenêtre sur le monde fermée le dimanche? Pourtant, c'est le cas: les bibliothèques municipales de la Ville de Genève (BM) sont fermées le dimanche et le lundi. Elles sont ouvertes du mardi au vendredi de 10 h à 19 h, ainsi que le samedi, de 10 h à 17 h. (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, il y a trop de bruit dans cette salle... A la tribune, nous n'entendons plus M^{me} Chaker Mangeat, ce qui est un peu gênant.

M^{me} Alia Chaker Mangeat. Le Parti démocrate-chrétien vous propose un amendement qui concerne l'ouverture de la bibliothèque de la Cité les dimanches après-midi pendant la saison hivernale. Il y a deux ans, en juin 2016, nous avons déposé la motion M-1239, qui demandait au Conseil administratif d'examiner les possibilités d'ouvrir une bibliothèque à ce moment-là et les conséquences financières

de cette mesure. La commission des arts et de la culture a procédé à un examen approfondi de cet objet. Nous avons auditionné le magistrat, M^{me} Véronique Pürro, cheffe du Service des bibliothèques municipales, les représentants des employés, ainsi que des interlocuteurs d'autres cantons. En substance, par rapport au texte initial, nous avons apporté deux limites: l'ouverture ne concernerait que la bibliothèque de la Cité et elle se limiterait à la seule saison hivernale, l'après-midi. Cet amendement au budget 2018 ne va pas au-delà de ce qui a été étudié, chiffré et approuvé en commission. Le Parti démocrate-chrétien considère cependant que cette mesure devrait être effective cette année déjà, soit à la rentrée 2018, raison pour laquelle nous avons déposé notre amendement.

Vous me direz: pourquoi ouvrir les bibliothèques le dimanche? D'après nous, les services publics doivent pouvoir se renouveler et tenir compte des attentes et des rythmes de vie du monde d'aujourd'hui. Or, de nos jours, dans la plupart des familles, les deux conjoints sont obligés de travailler à plein temps, les enfants vont à l'école, y compris le mercredi matin depuis quelques années. Il faut y ajouter la part de plus en plus élevée de familles monoparentales, qui n'ont pas accès à la bibliothèque la semaine. De manière générale, le samedi – lorsqu'il n'est pas travaillé – est un jour consacré aux courses, où l'on rattrape ce qui n'a pas pu être fait la semaine, ou encore à d'autres activités plus ou moins rébarbatives, qui procurent peu de joie mais beaucoup de satisfaction personnelle à qui sait faire preuve d'humilité et d'abnégation parentale. Fréquenter la bibliothèque la semaine ou encore le samedi devient ainsi quasiment impossible pour une partie très importante de la population. En outre, l'enquête menée au sein des bibliothèques municipales par le département de la culture et du sport a permis de montrer que la moyenne d'âge des usagers était plutôt proche des retraités. Ouvrir le dimanche permettrait donc de capter de nouveaux publics plus jeunes.

Par ailleurs, la visite à la bibliothèque doit se vivre comme un moment de loisir à part entière, et non comme un passage contraint et stressé entre deux supermarchés le samedi ou en sortant du travail la semaine. Pour la plupart des familles, le dimanche reste le seul moment de temps libre, un jour où la fréquentation de la bibliothèque prendrait tout son sens, car il s'agit à la fois de lire sur place, explorer, rêver, découvrir, échanger... En somme, une belle promenade dominicale.

Les bibliothèques ne sont pas seulement des lieux de loisir et de plaisir, mais aussi des lieux d'éducation permanente. Susciter le désir de lire chez un enfant est, vous le savez, de plus en plus difficile, surtout avec la place prise par les écrans aujourd'hui. Il est important de favoriser le développement de la lecture, y compris en dehors du cadre scolaire, car la lecture doit être vécue comme un plaisir, non comme une contrainte. Permettre aux parents d'accompagner leurs enfants dans les bibliothèques le dimanche, c'est offrir à ceux-ci une approche plus ludique et plus libre de ce lieu. Pour le Parti démocrate-chrétien, cette liberté est essentielle pour donner aux enfants le goût de lire. Il faut aussi les laisser

choisir ce qui leur plaît. Or, cela prend du temps, du temps et beaucoup de temps. Mais comme le disait La Fontaine: «Patience et longueur de temps / Font plus que force ni que rage.»

Je rappelle aussi que la grande majorité des offres de loisirs sont payantes le dimanche, et non accessibles pour des personnes à faible revenu ou même pour des familles de la classe moyenne avec plusieurs enfants. Tout à l'heure, les Verts ont parlé de sa paupérisation; l'ouverture de la bibliothèque le dimanche permet de leur proposer un loisir gratuit pour toute la famille. Les bibliothèques offrent donc une magnifique alternative gratuite aux loisirs payants.

L'ouverture des bibliothèques est plus que cela encore: c'est l'accès à la culture pour tous. La variété des collections des BM permet à chacun, quels que soient sa formation, ses revenus, son âge, son sexe, ses goûts, sa nationalité, de trouver au sein de la bibliothèque un petit quelque chose qui le fera s'informer, s'instruire ou simplement s'évader, le temps de la lecture. Ainsi cette ouverture est-elle aussi un vrai outil de solidarité et de cohésion sociale.

Quelle bibliothèque ouvrir? Notre amendement propose de retenir la bibliothèque de la Cité, choix qui s'est imposé pour différentes raisons. D'abord, c'est la plus grande des BM et elle dispose d'une offre large, complétée par un étage numérique ouvert il y a quelques semaines. Elle est donc susceptible de satisfaire le plus grand nombre d'usagers. Même le touriste de passage y trouve son compte, avec le coin «Ma ville», qui propose une sélection de documents multi-supports en lien avec l'histoire, l'actualité culturelle et citoyenne de Genève. Un emplacement au centre-ville nous semble judicieux, avec la proximité des cafés ou des restaurants, mais également d'autres lieux de loisir et de culture; il reste malgré tout un centre-ville qu'il faut animer. Enfin, l'accès aisé à la bibliothèque de la Cité, y compris par les transports publics, d'où qu'on vienne, nous semble un facteur décisif.

Pour finir, j'ajoute que cette ouverture doit évidemment se faire dans le respect des conditions de travail du personnel, dont la compétence doit être saluée ce soir. C'est la raison pour laquelle l'ouverture le dimanche après-midi pendant les six mois d'hiver nécessite un budget annuel estimé par le département à 220 000 francs, en prenant en compte l'engagement d'un bibliothécaire qualifié et toutes les autres charges liées au personnel et au fonctionnement en général. Pour 2018, nous avons donc retenu un budget de 110 000 francs, puisque la mesure courrait sur trois mois au plus. Avec un budget culturel en Ville de Genève de plus de 260 millions de francs en 2018, il nous semble nécessaire d'allouer au moins 100 000 francs à ce qui est essentiel et accessible à tous, le premier pas vers la culture, c'est-à-dire la lecture.

Compte tenu de tous ces éléments, le Parti démocrate-chrétien vous invite, Mesdames et Messieurs, à soutenir son amendement. J'invite les partis qui, tout

en ayant accepté la motion en commission, hésitent aujourd'hui à le faire, en raison du cadre budgétaire dans lequel nous nous trouvons, à sortir de la politique politicienne. Il s'agit juste d'accélérer la concrétisation du projet et de permettre à la population genevoise de profiter de l'ouverture de la bibliothèque de la Cité dès la rentrée, sans attendre l'année prochaine. (*Applaudissements.*)

M^{me} Christina Kitsos (S). Sur le fond, ce sujet est une vraie problématique pour le Parti socialiste. En effet, on sait que la lecture est le premier pas vers la culture. Dans un monde de plus en plus orienté vers le numérique, où la surabondance d'informations laisse peu de temps à l'analyse, le livre prend là toute sa dimension. Quand on parle d'augmenter l'offre culturelle, de diversifier les publics, d'apporter des projets de médiation autour du livre, de valoriser, en fait, cet espace qu'est la bibliothèque, le Parti socialiste ne peut qu'y adhérer.

De manière plus générale, cette mesure pose la question des besoins du public, celui qui cherche un espace pour un premier pas vers la culture. Le trouvera-t-il dans les maisons de quartier, dans l'ouverture des bibliothèques, dans des projets de médiation, dans des endroits où travailler au calme, où consulter des magazines? Une réflexion plus large est à effectuer sur les publics et leurs besoins. Bien sûr, il y a eu un rapport sur les usagers et non-usagers, que nous avons pu voir en commission, et nous avons appris que le public des BM est majoritairement féminin, que la majorité de ces femmes avaient plus de 60 ans, qu'elles avaient pour environ 50% d'entre elles – entre 45 et 58% – terminé une haute formation, que 77% de ces personnes étaient suisses et que la plupart des gens qui fréquentent les bibliothèques le font depuis plus de dix ans. Ouvrir les bibliothèques n'est pas seulement une activité du dimanche; c'est un vrai défi pour diversifier les publics qui s'y rendent.

Néanmoins, le Parti socialiste voit un problème fondamental dans ce projet, et ce n'est pas de la politique politicienne: il s'agit de la concertation avec les représentants du personnel et les syndicats. M^{me} Chaker Mangeat l'a évoqué. En commission, il avait été prévu de mettre au point un projet pilote sur six mois, avec un travail de concertation garanti, dans le rapport sur la motion M-1239 bientôt soumis au plénum. Nous aurons donc l'occasion de discuter de cette mesure en séance plénière et d'aborder les autres enjeux que j'ai soulevés, à savoir le réel besoin d'ouvrir les bibliothèques le dimanche. Comme on le sait, le budget est limité et des priorités doivent donc être posées.

Pour terminer, et cela n'est pas davantage de la politique politicienne, j'en viens à la théorie du gâteau: on donne une part ici et on la prend ailleurs. Couper dans le sport pour l'opposer à la culture n'est pas une bonne manière de faire de la politique. En tout cas, le Parti socialiste ne veut pas adhérer à ce type de transaction, si on peut le dire ainsi. Pour nous, il importe de savoir exactement quels sont

les coûts d'une telle mesure et comment travailler sur ce projet sans couper dans le sport. Comme vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste s'oppose à cet amendement.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ma collègue vient d'expliquer fort bien les choses. Même si nous n'avons pas été insensibles au plaidoyer de M^{me} Chaker Mangeat, nous ne pouvons pas faire les choses n'importe comment. Pour avoir auditionné le personnel des BM en commission, nous avons vu qu'il est déjà mis sous pression actuellement et qu'il travaille dans des conditions qui ne sont pas pleinement satisfaisantes. Le minimum demandé est une concertation avec ses représentants, s'agissant d'une ouverture des bibliothèques le dimanche.

Nous avons vu qu'un projet est mené à Lausanne, mais il s'agit – de la bouche même de l'auditionné, qui venait du canton de Vaud – d'un projet fait au rabais, dira-t-on, avec de tout petits taux d'activité qu'on destine à des étudiants. On fait donc en sorte que cela coûte le moins cher possible. Ce n'est pas ainsi que le groupe Ensemble à gauche entend travailler. Nous pensons qu'il faut un minimum de respect du statut du personnel, ainsi que de la classe salariale adéquate. Nous voulons attendre le rapport qui sortira incessamment de commission, afin d'avoir un débat serein sur la question. Nous pourrions éventuellement lancer un projet pilote de six mois, à condition qu'il se fasse dans de bonnes conditions. A ce moment-là, nous vous l'annonçons déjà, nous poserons la question d'une vraie prise en considération des conditions de travail des personnes qui travaillent dans les BM tout au long de l'année.

Nous refuserons donc cet amendement. D'autant que nous ne comprenons pas la manœuvre qui consiste à déshabiller Paul pour habiller Jean. C'est une très mauvaise méthode.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Les Verts voteront contre cet amendement. La première raison a été évoquée par ma préopinante: nous ne sommes pas d'accord de déshabiller Paul pour habiller Jean. C'est une politique que les Verts refusent en toute circonstance.

Nous ne voulons pas non plus opposer le sport et la culture, car c'est oublier que le sport est un outil qui enseigne à se concentrer et à se centrer, qui apporte des capacités ayant une incidence positive sur les apprentissages, qu'il s'agisse du savoir, du savoir-être ou du savoir-faire. Pratiquer le sport se fait aussi plus facilement le week-end, comme aller à la bibliothèque; les arguments le concernant sont donc les mêmes que pour l'ouverture de la bibliothèque. La culture et le sport sont autant de moyens pour développer les relations sociales. Cet amendement

équivalait donc aussi à ouvrir une fenêtre sur le monde... en en fermant une autre, politique que nous refusons.

Nous rappelons, comme mes préopinants l'ont fait, le vote positif de la commission des arts et de la culture pour un essai d'ouverture de six mois en hiver. Les Verts sont en accord avec ce test, qui pourra être proposé cette année déjà.

Pour toutes ces raisons, nous refuserons l'amendement.

M. Pierre Scherb (UDC). L'ouverture des bibliothèques le dimanche est un sujet qui occupe déjà le Conseil municipal depuis pas mal de temps. En commission, je me suis étonné du fait que les BM restent fermées le lundi. C'est pour moi étrange et incompréhensible.

Sauf erreur de ma part, c'est à l'unanimité que les commissaires ont recommandé une ouverture des bibliothèques le dimanche, dans le cadre de la motion M-1239, à l'image de la bibliothèque de la Faculté de droit à Uni-Mail. L'Union démocratique du centre est pour le respect des procédures. Or, cette motion a été traitée en commission et elle suivra son chemin normal pour arriver en séance plénière; là, nous aurons l'occasion d'en discuter, d'examiner les pour et les contre, puis de voter. Pour nous, il est inconcevable de sauter ces étapes – surtout qu'il n'y a pas le feu – en adoptant cette mesure lors du vote du budget. Si nous procédions ainsi pour tous les objets renvoyés en commission, nous ne nous en sortirions plus. C'est la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre votera non à cet amendement.

M. Simon Brandt (LR). J'avoue avoir de la peine à comprendre les arguments contre cet amendement. C'est le deuxième que la droite vous propose pour améliorer des prestations à la population et c'est la deuxième fois que vous n'en voulez pas, Mesdames et Messieurs! En début de débat, vous nous avez expliqué que la population avait refusé par deux fois de baisser les prestations: eh bien, nous l'avons écoutée! Nous ne proposons précisément pas de couper, mais bien d'améliorer des prestations. Les mêmes qui se gargarisent à longueur de temps du soutien de la population dont ils jouissent nous disent la bouche en cœur que ce n'est pas le moment, que c'est trop tôt, qu'il faut se concerter... Résultat des courses: on ne va rien faire!

A-t-on besoin de vous rappeler que l'économie proposée figure aux comptes comme non-dépensé? Nous ne privons personne, si ce n'est le boni de l'an prochain. Dois-je comprendre que la gauche municipale n'est plus là pour faire de la politique, mais de la comptabilité? Qu'elle est obsédée par les bonis, soit pré-

cisément ce qu'elle a reproché à la droite pendant des années? Franchement, à vous entendre, on a l'impression que vous êtes tellement engoncés dans votre ligne politique, qui consiste à refuser tout ce qui vient de la droite, que vous ne pouvez pas vous empêcher de dire non, même à une bonne idée comme celle-ci. A plus forte raison, une telle proposition ne devrait même pas faire débat: elle est logique. Des gens ont envie d'aller à la bibliothèque le dimanche! (*Remarques.*) Il y a peu, nous avons débattu de la motion socialiste M-1033, «Pour une administration municipale éveillée à la nuit», qui demandait à engager des fonctionnaires pour travailler la nuit. Les mêmes, qui nous disaient que ce projet était important, sans aucune concertation avec le personnel, ni même discussion préalable avec l'administration, sont en train d'affirmer qu'un poste de bibliothécaire mettra en péril la paix sociale! Mais de qui se moque-t-on, Mesdames et Messieurs?

Que les gens qui nous regardent constatent qu'une opposition de principe à tout ce qui consiste à améliorer les prestations à la population vient des socialistes et des Verts! Les gens jugeront. Nous ne lancerons peut-être pas de référendum contre ces décisions, au cas où nos propositions seraient refusées, mais la droite aura au moins une victoire ce soir, une victoire morale! (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, l'ouverture des bibliothèques le dimanche est une bonne idée, mais pas dans le budget 2018. Puisque la motion M-1239 a été traitée en commission et qu'elle reviendra ici, nous aurons tout loisir de prendre les décisions qui s'imposent, si tel est le choix de ce Conseil municipal. Déséquilibrer le budget aujourd'hui n'a pas de sens. Comme il a été dit, nous déshabillons Pierre pour habiller Paul. Au final, nous enlèverions des subventions au sport pour permettre l'ouverture de la bibliothèque le dimanche? Moi, je ne veux rien enlever au sport. Je suis assez d'accord pour qu'on ouvre la bibliothèque le dimanche, mais attendons le retour de la motion pour prendre les décisions adéquates.

L'an dernier, notre groupe a fait un *casus belli* des subventions au sport. Nous avons même fait violence à une partie de cette enceinte, car nous ne voulions pas de coupes dans ce secteur. Et aujourd'hui certains y reviennent pour ouvrir les bibliothèques le dimanche; cela n'a pas de sens. Oui à l'idée, mais pas dans le budget 2018 et pas comme ça!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Le mérite de cet amendement est de rappeler l'existence d'un débat objectivement intéressant et pertinent. Je peux rejoindre les propos de l'auteure de l'amendement, M^{me} Chaker Mangeat, sur pratiquement tous les points. Je lui sais gré, en un sens, de reconnaître l'importance des bibliothèques municipales et la pertinence du travail qu'elles effectuent.

Je suis d'accord avec elle: ce travail est extrêmement apprécié et les BM sont l'une des institutions culturelles – j'assume de le dire – qui ont aujourd'hui le public le plus diversifié, puisque chacune, chacun peut vraiment se sentir attiré là-bas. Récemment, une personne qui a eu l'occasion de s'y rendre m'a dit avoir redécouvert les bibliothèques municipales. C'est un lieu bienveillant, j'utilise souvent ce mot, agréable et qui fait sens. L'accès est gratuit, on le sait, et chacun peut y trouver ce qu'il y cherche: lecture de la presse, emprunt de livres, musiques, films, activités collectives, qu'on soit un jeune, une famille, un senior... Il est aussi intéressant de noter que de nombreuses personnes nouvellement arrivées à Genève fréquentent ce lieu parmi les premiers services publics – je ne parle pas de l'inscription à l'Office cantonal de la population et des migrations, ni de toute autre démarche obligatoire. Elles aiment à s'y rendre pour entrer en contact avec Genève sous cet angle-là.

Les BM sont, si vous me permettez, victimes de leur succès, puisque leur public augmente. Je le dis pour celles et ceux qui croiraient qu'il est facile d'ajouter simplement des tâches au personnel. Ces espaces sont très sollicités et la bibliothèque de la Cité a vu sa fréquentation augmenter très nettement depuis sa réouverture après le chantier, qu'il s'agisse des abonnés réguliers inscrits avec une carte de lecteur ou de lectrice ou des visiteurs occasionnels.

En fait, derrière cet amendement et la discussion qui a eu lieu en commission des arts et de la culture sur la motion M-1239, se pose la question, au sens plus large, de la vocation du service public le dimanche. En tant que patron du département de la culture et du sport, et au nom du Conseil administratif, je ne m'opposerai évidemment pas a priori à ce qu'on discute de l'ouverture des bibliothèques le dimanche: les musées et les centres sportifs sont ouverts le dimanche, pour prendre deux exemples qui sont directement sous ma responsabilité. Il y a donc déjà une offre dense le dimanche, pour tout le monde, y compris les familles. Une des missions que j'ai confiées à l'ensemble de mes services et de mes institutions est de développer toutes les activités qui permettent non seulement de fidéliser le public existant, mais aussi de le renouveler et de le diversifier, notamment en direction des familles, que ce soit en lien avec mon département, celui de ma collègue Esther Alder ou d'autres organismes. Quand je reçois des visiteurs d'autres villes suisses ou européennes, ils reconnaissent que nous avons déjà une offre extraordinaire de service public le dimanche, et j'emploie vraiment ce terme au sens d'un choix facultatif, notamment dans le domaine culturel ou sportif, non les choses qu'on fait par obligation. Une partie impressionnante de cette offre est gratuite, alors qu'ailleurs elle serait payante, Mesdames et Messieurs. Songez à la gratuité des expositions permanentes de nos musées: vous verrez cela dans très peu d'endroits, y compris les musées publics, que ce soit en Suisse ou dans la plupart des pays d'Europe.

L'ouverture des bibliothèques le dimanche est donc une question intéressante, mais qu'il faut étudier de manière détaillée, parce que la bonne réponse n'est pas forcément celle qu'on croit. L'enquête auprès des publics des BM a été largement citée, mais j'aimerais quand même y revenir. Nous faisons des choix politiques en fonction de nos convictions, mais c'est encore mieux si on prend le temps d'interroger les personnes concernées. Nous avons donc mené une enquête – et je le rappelle, car cela semble en partie oublié – aussi bien auprès du public existant que de ceux qui n'y vont pas, afin de comprendre les raisons de ces derniers ainsi que les motifs qui les pousseraient à s'y rendre. Le public existant témoigne d'une énorme satisfaction et on ne peut que s'en réjouir; je n'entrerai pas dans le détail de l'enquête, qui est publique. Concernant les non-publics, la question des horaires se pose, mais pas celle du dimanche. Certains se plaignent que les bibliothèques ferment trop tôt le soir ou qu'elles n'ouvrent pas assez tôt le matin; je peux le comprendre. Mais si un jour ressort quant à une ouverture supplémentaire, le lundi arrive très loin devant le dimanche. Les non-publics ne viennent pas principalement en raison du fait qu'ils achètent ce qu'ils lisent et qu'ils n'ont donc pas besoin d'aller à la bibliothèque; c'est un choix parfaitement légitime, frappé du sceau du bon sens. Il y a aussi ceux et celles qui voudraient bénéficier de prestations qu'ils croient ne pas exister, alors que c'est le cas, mais ils ne les connaissent pas; c'est un enjeu de communication. Enfin, un segment d'utilisateurs n'a pas encore été interrogé: il s'agit de celles et ceux qui entrent à la bibliothèque non pour avoir accès à ses prestations, notamment l'emprunt, et à ses activités au sens large, mais qui ont envie de s'installer un moment, de lire ou de travailler. Dans le jargon, on les appelle des «séjourneurs». Il s'agit par exemple d'étudiants qui viennent là parce que les bibliothèques universitaires sont saturées. Ce public apprécie surtout un lieu de qualité, serein – bienveillant, comme je l'ai dit. C'est un public que nous devons peut-être interroger et, dans ce cas-là, il est possible que le dimanche ressorte plus fort, de même pour les familles, toujours à l'affût d'activités qui font sens ce jour-là et le meilleur marché possible, si ce n'est gratuites.

Depuis sept ans que je suis en fonction, le temps passe vite, j'ai fait des choix et établi des priorités. A budget constant, nous avons développé plein de nouvelles activités et prestations. Je ne parle pas de celles pour lesquelles votre Conseil a accepté un budget supplémentaire à un moment donné, Mesdames et Messieurs, par exemple l'ouverture du Musée d'ethnographie de Genève. Je ne vous ferai pas toute la liste – volontiers à une autre occasion –, mais je citerai la Nuit des musées, qui vient d'avoir lieu avec un grand succès renouvelé, les Journées européennes des métiers d'art, la Fête du théâtre, d'autres activités dans le sport, de nouvelles médiations dans les musées et les institutions culturelles... Tout cela à budget constant grâce à des choix. Nous sommes donc parfaitement capables de définir des priorités.

Pour revenir aux bibliothèques, une telle mesure s'évalue. Face à une solution complète à 220 000 francs, ici rapportée à 110 000 francs parce que nous sommes bien engagés dans l'année 2018, je rejoins M. Sormanni: cet amendement coupe dans les prestations, en l'occurrence le sport, ce qui dément les propos de M. Brandt. Or, j'avais cru comprendre que ce Conseil était spécialement attaché à ne pas attaquer les budgets sportifs, sujet qui normalement fait l'unanimité. Vous déshabillez donc effectivement Pierre pour habiller Paul et je ne pense pas que cette tactique à l'arrache soit bonne. En commission, une majorité a approuvé la motion M-1239 sans l'amendement qui préconisait des moyens supplémentaires. Cet objet reviendra en séance plénière, il y aura un débat et le Conseil administratif travaillera sur des scénarios. Depuis le début, j'ai dit que je n'y étais pas opposé, mais j'ai encore rencontré la commission du personnel récemment et elle est très inquiète de se voir imposer une solution, comme ça, sans préavis ni concertation, du jour au lendemain. Ce n'est pas la manière dont on travaillait. Toutes les prestations, toutes les activités, tout le développement que j'ai fait au sens large dans ce département, je les ai faits en concertation avec le personnel concerné et c'est ainsi que ça marche. C'est un domaine où les gens ont besoin d'être impliqués et convaincus.

J'en viens à la Ville de Lausanne, qui a été citée. Pour avoir parlé à mon collègue, je confirme: oui, ils ouvrent un site le dimanche, mais tous les autres sites sont fermés le samedi, alors que nous ouvrons les nôtres partout le samedi. Comparaison n'est pas raison, dans ce cas-là.

En résumé, Mesdames et Messieurs, je préconise de suivre un chemin logique, rationnel et serein, respectueux à la fois des besoins possibles, mais aussi du fonctionnement. Le rapport sera inscrit à l'ordre du jour et une majorité se dégagera, je pense, pour soutenir la motion initialement déposée par le Parti démocrate-chrétien, qui aura ainsi pu déclencher le débat qu'il souhaitait; le Conseil administratif sera ainsi mandaté pour agir. Il ne faut pas agir à la va-vite lors de l'examen du budget, qui plus est en punissant les sportifs au passage, ce qui me paraît un très mauvais message.

Mis aux voix, l'amendement 4 est refusé par 44 non contre 26 oui (2 abstentions).

Le président. Cet amendement ayant été refusé, l'amendement 4a, qui prévoyait de compenser la hausse des charges qu'il induisait, est caduc.

Département de la culture et du sport.

*Page 14, service 3110, politique publique 32, Culture, autres,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.
(Page 5 des subventions.)*

Le président. Nous passons à l'amendement 5, déposé par le Parti libéral-radical, qui demande une hausse des charges de 2 200 000 francs afin de compenser les charges de dédite du Grand Théâtre de Genève. A noter que l'amendement 5a demande lui aussi un accroissement de charges en faveur du Grand Théâtre, tandis que l'amendement 5b prévoit leur compensation dans les dépenses générales du département.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Cette subvention de 2,2 millions de francs a été demandée par M. Richter et ses équipes, qui ont été auditionnés en commission et qui ont montré que cette somme était absolument nécessaire.

Vous vous souvenez tous, Mesdames et Messieurs, que des problèmes sont survenus sur le chantier du Grand Théâtre de Genève. Ces difficultés ont obligé à différer d'environ six mois le retour de cette institution dans ses murs. Une solution aurait été de fermer l'opéra; il faut donc remarquer que M. Richter, ses équipes et le conseil de fondation ont réussi à planifier une saison 2018-2019 dans l'urgence, alors qu'une programmation se fait souvent plus de trois ans à l'avance. En raison du retard dans le réemménagement, celle-ci a été pensée en deux demi-saisons, avec une première partie qui restera à l'Opéra des Nations, jusqu'en janvier.

Bien évidemment, cette situation a impliqué de nombreuses négociations pour M. Richter et ses équipes avec leurs partenaires, entre autres l'Orchestre de la Suisse romande, ce qui a généré un surcoût artistique évalué à environ 1,2 million de francs entre la révision des contrats et la location d'équipements scéniques à double pour la période transitoire. Il a aussi fallu prévoir un manque à gagner, estimé à un peu plus de 1 million de francs. Pourquoi un manque à gagner? Les membres de la commission des arts et de la culture savent que l'Opéra des Nations n'a pas la même jauge que la salle du Grand Théâtre. Il y a donc un déficit au niveau de la billetterie. En outre, le report du déménagement a entraîné des coûts supplémentaires pour la location prolongée de six mois du bâtiment de l'Opéra des Nations et pour le déménagement lui-même.

Cette subvention de 2,2 millions de francs est donc absolument nécessaire pour que le Grand Théâtre, institution phare de Genève, magistralement dirigée et qui lui fait honneur, puisse continuer sa route et survivre. Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de l'approuver.

(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). A nouveau, nous sommes face à un amendement que nous refuserons, car il n'a pour but que de plomber le budget 2018, qui est à l'équilibre. Je ne sais pas si nous avons lu le même rapport: le Grand Théâtre a été auditionné et ses représentants ont trouvé le moyen de compenser ces 2,2 millions de francs par une augmentation de l'apport privé, ainsi qu'un report des bénéfiques inscrits aux comptes 2016-2017. Je l'ai lu dans le rapport. Nous ne sou-tiendrons donc pas cet amendement purement alarmiste.

M. Sylvain Thévoz (S). Le Parti socialiste refusera également cet amende-ment. Il trouve par ailleurs piquant que le Parti libéral-radical, qui proposait en début de débat budgétaire de couper 16 millions de francs, arrive avec une propo-sition de le péjorer de 2,2 millions de francs pour le Grand Théâtre. Nous aime-rions comprendre où est la cohérence lorsqu'on baisse les recettes fiscales tout en augmentant les charges. Le Parti libéral-radical joue un jeu pour le moins inco-hérent dans ce budget, avec une *shopping list* et des produits de choix, tout en déviant de sa politique budgétaire.

Toujours est-il que ces 2,2 millions de francs, qui viseraient à «sauver» le Grand Théâtre, comme M^{me} Michèle Roulet l'a dit, seraient accordés au détriment de tous les autres acteurs culturels. Nous punirions ceux-ci, ainsi que la création, afin de donner plus de moyens au Grand Théâtre. Cette proposition contredit le vote du Parti libéral-radical au niveau cantonal, qui a refusé les 3 millions promis au Grand Théâtre, pour rappel, et qui ne s'est pas engagé à le financer pour 2018. Cette substitution est pour le moins étrange et incohérente.

Je rappelle aussi que le peuple a refusé les coupes dans la culture en 2016 à plus de 60% et qu'il les a refusées également en 2018. Or, ajouter 2,2 millions de francs ici revient à couper un montant équivalent dans les autres milieux cultu-rels. *(Remarques.)*

Pour le reste, le budget total alloué par la Ville au Grand Théâtre tourne autour de 55 à 60 millions de francs par an. Il faudrait réfléchir aux autres entités sus-ceptibles d'accompagner la Ville dans le portage du Grand Théâtre. On pense aux autres communes riches ou au Canton. Approuver cette nouvelle subvention ce soir revient à fermer la porte à toute négociation pour le magistrat Sami Kanaan dans la recherche d'autres partenaires.

Le Parti socialiste refusera cet amendement, Mesdames et Messieurs, et il vous invite à faire de même.

M. Daniel Sormanni (MCG). M^{me} Arlotti a bien lu le rapport: l'état des discussions y est expliqué et c'était le but de la commission des finances d'être au clair sur ce qui se passe pour le Grand Théâtre. J'en avais d'ailleurs parlé lors au début de ce débat sur le budget.

A partir du moment où nous ajoutons des sommes pour le Grand Théâtre, nous nous coupons toute possibilité de discussion avec d'autres groupes, comme l'Association des communes genevoises (ACG), avec la fondation qui ne veut pas donner son nom et avec l'Etat, puisque les négociations reprendront avec le nouveau Conseil d'Etat qui prêtera serment dans deux jours. A partir du moment où nous aurons accordé le montant au Conseil municipal, il n'y aura plus de négociation à faire; nous ne pourrions plus récupérer quoi que ce soit.

Une fois de plus, ces amendements 5 et 5a, respectivement de 2,2 et 3 millions de francs, sont une tentative de déstabiliser le budget, rien d'autre. D'ailleurs ces sommes sont déduites ailleurs dans le département, charge au magistrat de trouver ces 5,2 millions de francs. Cela n'a pas de sens. Là encore, on déshabille Pierre pour habiller Paul. Laissons avancer le processus en cours, ce qui me paraît raisonnable, puisqu'une décision de l'ACG devrait tomber en juin, couplée à d'autres décisions qui ne peuvent peut-être pas être communiquées maintenant. Cela nous conserve un espace de discussion pour remettre l'Etat dans le jeu du financement du Grand Théâtre. Le cas échéant, nous aurons l'occasion d'en reparler d'ici à l'automne. Les péripéties dues au retard des travaux ont été gérées au mieux par le conseil de fondation du Grand Théâtre de Genève; il faut maintenant laisser du temps au temps. Cela ne sert à rien de charger le budget, nous n'avancerons pas plus vite, raison pour laquelle nous refuserons cet amendement.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.)

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Les Verts partagent les propos de mes préopinants. Il n'est pas question de nier les difficultés financières que le Grand Théâtre rencontre, mais ne nions pas non plus – surtout pas – le travail entamé par le magistrat avec d'autres instances partenaires qui peuvent financer la culture. Nous espérons beaucoup que les discussions puissent avancer avec ce nouveau Conseil d'Etat et avec le transfert de l'Office cantonal de la culture et du sport dans un autre département.

Il n'en demeure pas moins que, si nous accordons maintenant ces 5,2 millions de francs, alors l'ACG, le Canton et d'autres n'auront plus aucune raison d'entrer en matière sur un arrangement financier qui permette au Grand Théâtre de persévérer dans son rayonnement, qui plus est au moment où la direction change et où des efforts ont été faits en vue du déménagement au début de 2019, et d'assurer la programmation qui aura été un coup de génie, en dépit du retard des travaux.

Nous refuserons donc cet amendement, car nous voulons donner une chance aux négociations, au lieu de graver aujourd'hui ces sommes accordées au Grand Théâtre dans le marbre.

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre a toujours été très attentive à ce qui se passe pour le Grand Théâtre, dans la mesure où il lui tient vraiment à cœur. Nous avons toujours approuvé les montants nécessaires à son bon fonctionnement; nous sommes donc effectivement tentés d'accepter cet amendement. Sauf que celui-ci est couplé à une baisse des dépenses générales à voter ultérieurement, dont il n'est pas garanti, comme nous l'avons déjà vu ce soir, qu'elle soit acceptée à son tour. Nous aurions donc une charge supplémentaire de 2,2 millions de francs sans compensation. Nous ne voulons pas prendre ce risque et nous refuserons donc cet amendement.

M^{me} Anne Carron (DC). Cela a été dit: ces 2,2 millions de francs sont une dépense unique liée au retard du chantier. Ce montant comprend des dédites et des manques à gagner sur la billetterie. Le Parti démocrate-chrétien ne tient pas à ce que le Grand Théâtre, qui serre déjà bien les boulons dans sa gestion, soit en plus confronté à cette dépense imprévue qui péjorerait sa trésorerie. Nous savons bien que si celui-ci devait se trouver en difficulté, la Ville devrait mettre la main au porte-monnaie de toute façon.

Comme M^{me} Roulet l'a rappelé, M. Richter et ses équipes ont accompli un exploit pour réaménager la saison 2018-2019. C'est à ce magnifique travail et au rayonnement du Grand Théâtre que nous voulons apporter notre soutien ce soir en acceptant cet amendement.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Madame Roulet, le Parti libéral-radical s'est déjà exprimé. La parole est donc à M. Sami Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Dans cette enceinte, je crois que nous partageons tous et toutes un intérêt pour le Grand Théâtre et la volonté de préserver cette institution phare de notre vie culturelle, au-delà même d'un enjeu culturel, soit pour le rayonnement de notre cité, les gens qui l'habitent et qui apprécient la qualité de l'offre du Grand Théâtre.

Il est vrai que celui-ci se trouve dans une situation assez particulière puisqu'il doit concilier plusieurs défis sur la même période. Il a dû déménager à l'Opéra des Nations. Il a connu un retard de chantier dont on a déjà évoqué les conséquences. Il fait l'objet d'une discussion complexe en cours avec le

Canton sur la répartition des tâches au sens large et sur son cas en particulier. Fait annoncé, et ce n'est pas le moindre des défis, il verra un changement de direction générale en juin 2019, soit très bientôt dans des rythmes «lyriques»: Aviel Cahn prendra le relais de Tobias Richter.

Globalement, il y a plein d'éléments réjouissants dans cette situation, parce qu'il était loin d'être acquis, très objectivement, que l'Opéra des Nations fonctionne avant qu'il soit réalisé, si on songe à sa construction et à son financement, largement fourni par des tiers, à savoir des privés et l'ACG. Cela paraît évident aujourd'hui, mais même sa rencontre avec son public ne convainquait pas tout le monde à l'époque: est-ce que les gens changeraient de rive? Certains abonnés de la rive gauche me disaient par exemple que la place des Nations était située beaucoup trop loin. Or, c'est un grand succès et j'aimerais rendre hommage ici aux équipes du Grand Théâtre au sens large, depuis le directeur général et ses équipes proches jusqu'au personnel, qu'il soit sous l'égide de la Ville de Genève ou de la fondation. Elles ont réussi le déménagement vers la place des Nations et à faire vivre cet Opéra des Nations. Celles et ceux parmi vous qui y sont allés peuvent le confirmer: c'est une très grande réussite à tous points de vue. D'ailleurs, à ce titre, on peut se réjouir – même si on aurait pu souhaiter dans l'absolu que son destin reste genevois – de son intéressant futur, puisqu'il fera exister Genève et la Suisse dans l'une des plus grandes villes du monde, à savoir Pékin, qui plus est en plein centre-ville. Le nom de Genève sera ainsi en Chine.

Un changement de direction générale est aussi une opportunité de se rendre compte qu'on a vécu pendant dix ans un style artistique passionnant, diversifié et qui a bien rencontré son public. Lui succédera une découverte et c'est très prometteur.

Je ne reviendrai pas sur les détails du chantier, Mesdames et Messieurs. Vous avez déjà été largement informés. Le paradoxe est qu'un retard de quatre mois sur un chantier aussi complexe n'est pas forcément absurde en soi. Mais il est vrai que le Grand Théâtre et ses mandants, soit la Ville de Genève représentée par mon collègue Rémy Pagani, avaient fait le pari d'un calendrier aussi serré que possible pour retourner très rapidement dans les murs de la place Neuve et y reprendre une activité là-bas. Un pari de ce genre peut marcher. Il se trouve que, à quatre mois près, cela n'a pas marché. Je vous confirme sur le principe que cela entraîne des surcoûts, ne fût-ce qu'à cause de la billetterie: elle marche très bien, mais il y a moins de places à l'Opéra des Nations qu'au Grand Théâtre, donc moins de recettes. En outre, les tarifs y sont plus bas. Enfin, cela a été dit mais je le répète en tant que magistrat en charge du dossier: c'est un fait que Tobias Richter et son équipe ont réussi un exploit en renégociant la saison 2018-2019 en un temps record, alors qu'une saison lyrique se construit trois ou quatre ans à l'avance. Le résultat est objectivement très convaincant: lors de la conférence de presse, il a été relevé que ce n'est pas une saison au rabais et on s'en réjouit.

J'en viens aux demandes du Grand Théâtre. Vous avez eu ces informations le 20 février 2018. Elles sont à l'examen car nombre d'éléments sont liés à la Ville, en ce qui concerne les dépenses et leur typologie. Depuis l'annonce de la saison, des précisions peuvent être apportées concernant la billetterie; on peut faire mieux que ce qui a été annoncé, je suis confiant. Cet examen sera terminé en juin – il y a des séances ces jours-ci –, puis je viendrai devant le Conseil administratif. Et surtout, nombre d'entre vous ont dit – M. Sormanni l'a très bien rappelé, M^{me} Arlotti, M^{me} Theubet... – que la Ville est responsable en premier lieu du Grand Théâtre; c'est son actionnaire principal, façon de parler. Mais il y a plein de gens qui ont envie d'aider celui-ci en ce moment, parce que, quoique sous l'égide de la Ville, cette institution est dans le cœur de l'ensemble des Genevois et Genevoises, qui y sont attachés. Une demande est effectivement en cours à l'ACG et les privés sont sensibles aux défis actuels du Grand Théâtre. Seulement voilà, si le Conseil municipal dans sa grande générosité – très relative; je reviendrai sur la compensation – lui accorde 2,2 millions de francs tout à coup, puis hop! encore 3 millions comme ça, version Père Noël, pour ceux qui y croient encore, il est évident que les autres gens renonceront à tout effort. Cela m'étonne que le Parti libéral-radical, si soucieux des deniers publics, ouvre les vannes pour le Grand Théâtre: tiroir-caisse, chèque en blanc, Père Noël, on rase gratis! Même pas gratis: parce que, Mesdames et Messieurs, vous coupez dans les dépenses générales. (*Brouhaha.*) M. Brandt n'arrête pas de dire: «On a compris le message du peuple.» Et pourtant vous coupez très exactement là où nous avons connu deux référendums de suite, refusés dans une proportion de 60%. Vous voulez rouvrir la bataille une troisième fois? D'accord, jamais deux sans trois, mais votre obstination devient douteuse, tant votre état d'esprit est de s'obstiner à s'opposer à la volonté du peuple.

Vous aurez compris que cet amendement est totalement superflu en l'état. Au passage, je précise aussi que la temporalité de ces dépenses générales n'impacte pas forcément que le budget 2018 de la Ville, le cas échéant. Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif vous recommande vivement le refus de cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 5 est refusé par 46 non contre 26 oui (1 abstention).

Département de la culture et du sport.

*Page 14, service 3110, politique publique 32, Culture, autres,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

(Page 5 des subventions.)

Le président. L'amendement 5a, déposé par le Parti libéral-radical également, demande une hausse des charges de 3 000 000 de francs, afin de compenser le retrait de la participation du Canton au financement du Grand Théâtre de Genève. Je passe la parole à ses auteurs... M^{me} Florence Kraft-Babel.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Merci, Monsieur le président. Le Grand Théâtre est un grand sujet, dont on a pensé un moment qu'il fallait, en tout état de cause, le confier au Grand Conseil. Surprise et déceptions énormes: un grand sujet, avec de grandes sommes, n'est semble-t-il pas en mesure d'être assumé par le Grand Conseil, ni en particulier par le Conseil d'Etat. J'aimerais rappeler que nous avons eu cet espoir tous ensemble lors de l'élaboration de la LRT, également à la Constituante, enfin dans le cadre de la loi sur la culture... Nous nous sommes dit que les autorités cantonales devaient mettre la main au porte-monnaie pour le Grand Théâtre. Le Parti libéral-radical a participé de cet espoir, comme l'ensemble de ce Municipal.

Que s'est-il passé? Nous avons créé une trilogie, pour faire écho à la tétralogie de Wagner: nous avons envoyé notre Siegfried, Sami Kanaan, chercher des soutiens au Grand Conseil, nous avons placé Anne Emery-Torracinta, waltyrie socialiste, à la culture pour porter ce projet le plus haut possible. Nous comptons aussi sur Lorella Bertani, socialiste, présidente du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève. Puisqu'il semblerait que la droite fût trop attachée à cette institution, il fallait la confier à la gauche, qui ferait mieux, comme chacun sait, pour tout arranger. Avec un magistrat socialiste à la culture en Ville, avec une magistrate socialiste à la culture au Canton, avec une présidente socialiste du conseil de fondation, nous n'arrivons qu'à une seule solution: il faut reporter, pas maintenant, c'est pas moi, c'est l'autre... et c'est de la faute du Parti libéral-radical si tout va mal, car il ne soutient pas nos budgets. Depuis quand celui-ci est-il appelé à accepter n'importe quel budget de l'Alternative et des socialistes? Un peu de sens politique! Vous auriez au moins pu penser que cela devait se négocier. A présent, nous sommes arrivés au point décrit par M. Simon Brandt, à savoir qu'il n'y a aucun espoir que les choses se concrétisent, tant qu'il n'y a pas de discussion ni de dialogue entre l'Alternative et l'Entente, faute d'intérêt commun à soutenir une cause supérieure, une institution comme le Grand Théâtre, un exemple parmi d'autres. Il est le symbole

exact de nos faiblesses politiques entre le Canton et la Ville, entre la gauche et la droite, qui ont pour seul intérêt supérieur de se combattre les uns les autres. Nous sommes très déçus de ce que ce trio socialiste – assisté par des élus cantonaux socialistes qui ont le charisme d'un petit pois, pardonnez-moi l'expression – ne nous offre aucune solution pour sortir le Grand Théâtre de ces problèmes sans attendre. Mesdames et Messieurs de gauche, vous défendez les artistes: «On ne peut pas attendre; ils ont besoin d'aide tout de suite.» En effet, c'est une catégorie qui ne peut pas attendre: pas plus que les artistes, le Grand Théâtre ne peut attendre, en particulier que les politiques trouvent un arrangement tout à coup. Nous mettons nos espoirs dans le nouvel élu du Conseil d'Etat, M. Apothéloz; il arrivera peut-être à dénouer cette situation entre socialistes. Le Parti libéral-radical n'en porte qu'une très très très petite responsabilité, celle de ne pas accepter leurs propositions.

Ce soir, nous disons que la cause est supérieure, que le Grand Théâtre et les artistes ne peuvent pas attendre et que la somme dont nous parlons doit être assumée par quelqu'un. Nous avons une espèce d'habitude ici: le Grand Théâtre fait partie de la famille et réciproquement. Nous avons des compétences au sein des services qui nous permettent de relever le défi. La Ville en a besoin. Et, par là, elle sert le Canton, la population et le rayonnement de Genève. Le Parti libéral-radical assume cette cause supérieure à tous les combats politiques. Nous vous demandons d'approuver ces 3 millions de francs avec nous. Ce que l'Etat n'a pas fait, la Ville peut le faire – ce sera une grande ville – et nous nous en réjouissons. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, je vais vous raconter une histoire. (*Exclamations.*) Il était une fois un accord passé par le Conseil administratif de la Ville de Genève et le Conseil d'Etat, qui prévoyait des étapes de subventionnement du Grand Théâtre par ce dernier: de tête, 500 000, 2 millions, puis 3 millions de francs. Il était une fois un Grand Conseil, sous l'impulsion du Parti libéral-radical, je suis désolé (*remarque*), qui refusa ce contrat de prestations sur trois ans, cette trilogie. Puis les années ont passé. A la fin de 2016 ou au début de 2017, la subvention a été acceptée, grâce au Mouvement citoyens genevois, contre la Commission des finances, qui l'avait refusée, et l'avis du Parti libéral-radical. C'est culotté de sa part de dire aujourd'hui qu'il n'y est pour rien, qu'il a fait son travail, et de demander au Conseil municipal de rajouter les 3 millions de francs qu'il n'a pas acceptés au Grand Conseil pour 2018. Avec 5,5 millions de francs, on a sauvé les meubles, mais c'était difficile. Les députés n'ont pas respecté l'accord existant entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, pour des raisons qui leur sont propres mais des raisons politiciennes. On le voit bien ici aussi: on charge la barque en Ville pour rendre le budget 2018 inacceptable à la fin.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut laisser de l'espace à la discussion. Il y a un nouveau Conseil d'Etat et une volonté de renouer le dialogue. La subvention 2018 de l'Etat pour le Grand Théâtre n'est pas encore perdue. Le jour où elle le sera définitivement, où il sera impossible d'avancer, on pourra toujours envisager une telle proposition. Mais si nous accordons ces 3 millions de francs, cet espace de discussion disparaîtra.

Alors oui, l'Etat a joué son rôle. Oui, le Conseil d'Etat avait passé un accord. Non, les députés ne l'ont pas respecté. C'est leur faute, pas celle du Conseil municipal.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). C'est la tétralogie, c'est *Le Crépuscule des dieux*...

Le président. Mais, Madame Kraft-Babel, s'il vous plaît!

M. Daniel Sormanni. Merci de ces gentils mots, mais c'est tout de même la réalité à laquelle nous sommes confrontés. Ne mettons pas ces 3 millions de francs dans le budget: cela va le déséquilibrer et nous privera d'un espace de négociation avec l'Etat qui, j'en suis persuadé, pourra faire avancer le dossier cette fois. Il n'y a pas de raison qu'il ne respecte pas son engagement de l'époque quant à un contrat de prestations sur trois ans, outre les discussions sur le transfert éventuel du Grand Théâtre. Tout cela doit faire partie de ces échanges.

Enfin, au conseil de fondation du Grand Théâtre, il y a peut-être une présidente socialiste, mais il y a aussi un vice-président qui est un ancien conseiller d'Etat radical, M. Guy-Olivier Segond. Il apporte beaucoup à cette institution et je pense qu'on devrait le respecter un peu plus et parfois l'écouter davantage.

M. Pascal Holenweg (S). L'histoire que vient de nous raconter notre collègue Daniel Sormanni est tout à fait réelle. Nous essaierons de la remettre dans un contexte plus long, mais pas trop long quand même.

Actuellement, toutes les collectivités publiques genevoises, sauf une, financent, cofinancent ou participent au financement du Grand Théâtre, soit de son exploitation et, pour certaines d'entre elles, des investissements qui y sont consentis. La Ville de Genève y consacre 43 millions de francs dans le projet de budget qui nous est soumis, quoiqu'il soit un peu plombé, contre 2,5 millions pour les 44 autres communes genevoises. Il était prévu que le Canton y consacre 3 millions de francs; c'est à peine un quinzième du montant de la Ville. Hormis

l'école, le Grand Théâtre est certainement la principale institution culturelle du canton. Or, le Canton ne lui donne rien pour l'instant, à part une subvention symbolique de 50 000 francs pour des activités pédagogiques.

Ces 3 millions sont le résultat de discussions qui durent depuis des années. Elles ont débuté lorsque la conseillère d'Etat chargée de l'instruction publique s'appelait Martine Brunschwig-Graf. Elles ont continué lorsque son successeur s'appelait Charles Beer, puis quand Anne Emery-Torracinta a pris le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Elles continueront avec le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz. De même pour les conseillers administratifs chargés de la culture en Ville de Genève. Ces discussions en ont épuisé trois; le quatrième, encore en place, n'est pas totalement épuisé – mais il est déjà assis... Si l'exercice auquel se livre la droite cantonale se poursuit, on peut s'attendre à ce qu'on épuise encore un ou deux conseillers d'Etat, un ou deux conseillers administratifs, et le Canton ne versera rien de plus que 50 000 francs dans dix ans à une institution qui en coûte 50 millions à la Ville, puisque le chiffre évoqué de 43 millions de francs ne comprend pas les investissements dans les bâtiments, ni dans la machinerie. Voilà pour le cadre général.

Enfin, donc, un accord avait été trouvé entre la Ville, le Canton et les autres communes, comme M. Sormanni l'a rappelé. Mais, contrairement à ce que M^{me} Kraft-Babel a dit tout à l'heure, cet accord a été soutenu par le Conseil d'Etat, puisqu'il l'a signé et qu'il a proposé la subvention de 3 millions de francs dont il est question au Grand Conseil. Ce dernier l'a refusée. Sous l'impulsion de qui? De quelle force politique? De quel parti politique? De quel groupe politique? Du Parti libéral-radical. Sous son impulsion en commission, le Grand Conseil a refusé de verser ces 3 millions de subvention supplémentaire. C'est donc le même parti, qui refuse de verser 3 millions de francs au niveau cantonal, qui propose au Conseil municipal de compenser les faiblesses du Grand Conseil par une subvention équivalente.

Tout à l'heure, nous avons reproché au Parti libéral-radical de se montrer incohérent. C'était parfaitement injuste de notre part, car il est cohérent dans ce débat budgétaire: il ne veut pas de budget municipal. L'exercice consiste donc à plomber le projet de budget avec des dépenses supplémentaires non financées, afin que l'on se retrouve demain à approuver des douzièmes provisionnels jusqu'à la fin de l'année. Mais, là, nous ne sommes plus dans l'incohérence; nous sommes dans la schizophrénie. Le même parti refuse une subvention cantonale pour ensuite nous demander de le compenser par une subvention municipale supplémentaire, au prix du budget! Politiquement, on sait depuis Machiavel que l'incohérence est une règle assez constante des débats, non un péché capital de l'action politique. La schizophrénie, c'est un peu différent. (*Commentaires.*) Le Parti libéral-radical municipal parle-t-il au Parti libéral-radical cantonal? Ses conseillers municipaux parlent-ils aux députés de ce parti? Est-ce que les

conseillers municipaux qui sont aussi députés se parlent à eux-mêmes de temps en temps? (*Rires et applaudissements.*)

Chères et chers collègues, arrivez-vous à comprendre comment vous pouvez couper 3 millions de francs d'un côté et les ajouter de l'autre, simplement en changeant de parlement? Pour nous prier ensuite d'essayer de produire des budgets équilibrés, alors que vous mettez dans des budgets effectivement équilibrés au départ des dépenses que nous ne sommes pas capables de financer, ni de compenser! Le budget de la Ville n'est pas une caisse de compensation des incohérences politiques du Parti libéral-radical municipal et cantonal. Nous ne sommes pas en train de refaire quelque chose qui tiendrait d'une répartition des tâches ou d'un transfert de charges, qui n'oseraient pas dire leur nom. Nous ne sommes pas la béquille du Grand Conseil, ni du Parti libéral-radical cantonal. Sa section municipale veut lui servir de béquille; c'est bien aimable à elle et on reconnaît là le sens de la fraternité qui a toujours animé les milieux libéraux et radicaux genevois. Mais le Conseil municipal n'a pas à se charger de réinscrire le Parti libéral-radical dans le sillon d'un minimum de cohérence politique. Il y a de la schizophrénie à vouloir couper 3 millions de francs d'une main et prétendre les donner de l'autre.

Nous refuserons cet amendement. Que les forces politiques qui ont empêché le Grand Conseil et le Canton de verser une modeste subvention de 3 millions de francs à une institution à laquelle la Ville consacre 45 millions de francs par année se débrouillent pour compenser leurs propres faiblesses et incohérences. Ce n'est pas au Conseil municipal de le faire. (*Applaudissements.*)

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Depuis le début du débat sur cet amendement, je me demande de qui on se moque. J'ai entendu les propos de M^{me} Kraft-Babel, empreints d'une certaine légèreté en dépit d'une comparaison avec la walkyrie de Wagner, citant les magistrats et conseillers d'Etat à la table des négociations depuis de nombreuses années. M. Holenweg a lui-même fait un petit historique. L'un d'entre eux a été oublié: M. François Longchamp, l'un des principaux négociateurs. Du point de vue d'Ensemble à gauche, il a très mal négocié.

Quand je demande de qui on se moque, je pense à ce que représentent 3 millions de francs sur un budget de 60 millions: même pas un quinzième... Nous avons toujours soutenu le Grand Théâtre et nous continuerons de le faire, bien qu'il connaisse à chaque législature des augmentations de budget de l'ordre de plusieurs millions. Ma foi, c'est une réalité. Nous n'avons jamais opposé les cultures, nous maintiendrons donc notre soutien au Grand Théâtre, qui est effectivement source de rayonnement pour Genève et la Genève internationale aussi.

Parmi les aberrations de son financement, fait qui n'a jamais été complètement remis en question, la Ville de Genève finance la quasi-totalité du Grand

Théâtre par subvention. Des villes comme Zurich – il faudrait leur demander comment elles font – arrivent à se débrouiller pour que leur opéra soit également financé par d'autres cantons et par la Confédération. En toute logique, une institution de renommée internationale devrait être subventionnée aux trois échelons: la commune, le canton et la Confédération.

La population genevoise a approuvé une nouvelle loi sur la culture en 2013, qui demandait un engagement plus fort du Canton dans la culture, en vertu de la nouvelle Constitution. Que s'est-il passé lors des négociations qui ont découlé de cette loi? Nous avons accusé et vécu un désengagement croissant du Canton, autre aberration. Quand j'entends nos collègues du Parti libéral-radical dire que ce dernier porte une «très petite responsabilité» dans cette situation, cela revient à se moquer vraiment du contribuable, pour ne pas dire des concitoyens, ni des acteurs culturels et des artistes eux-mêmes, de la scène alternative au Grand Théâtre. Je pense que le problème est là.

Il y a une façon très simple d'améliorer la situation, plutôt que de demander à la Ville de subventionner l'intégralité du Grand Théâtre pour, peut-être, un jour, prier le Canton d'en prendre la gouvernance. C'est justement ce que nous ne voulons pas: l'engagement du Canton ne tient pas à la gouvernance, mais au subventionnement de la culture. Je ne réexpliquerai pas pourquoi son implication est importante. Il se doit de soutenir les grandes institutions parce que c'est l'échelon qui permet de prétendre à un soutien de la Confédération. Il ne s'agit pas d'une petite association, mais d'une des plus grandes institutions du canton, qui prend une bonne partie du budget de la Ville. Ce moyen très simple d'y remédier – plutôt que de grever le budget de la Ville, initialement à l'équilibre – consiste à se remettre à la table des négociations. Puisque, avec la nouvelle législature, M. Longchamp est parti et que de nouveaux conseillers d'Etat sont arrivés, nous n'avons qu'un seul souhait: remettons-nous, remettez-vous à la table des négociations!

Comme mon préopinant M. Holenweg le disait, un parti politique représenté en Ville de Genève qui n'arrive pas à se concerter pour savoir ce qu'il a fait au Canton tient de la schizophrénie. C'est même aberrant. Il est clair que nous n'entrerons pas en matière sur cet amendement, ni sur le suivant, qui demande une coupe de 5,2 millions de francs dans la culture et laisse le magistrat se démerder pour les arbitrages! C'est du délire! Merci de refuser cet amendement. *(Applaudissements.)*

(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)

M^{me} Anne Carron (DC). Je ne reviendrai pas sur l'historique de ces 3 millions de francs de subvention, déjà dressé par plusieurs de mes collègues. Je prends la parole pour vous dire que le Parti démocrate-chrétien est conscient que le refus de celle-ci par le Canton met le Grand Théâtre en difficulté. Ce dernier a grand besoin de financements pérennes. Ces 3 millions de francs leur manqueront en 2018 et 2019 mais, étant donné que des discussions avec le Canton doivent reprendre sur l'avenir de l'institution, nous pensons qu'il n'est pas souhaitable de nous immiscer dans le processus de négociation en accordant les 3 millions manquants. Nous soutenons donc le magistrat dans ces démarches, afin que le Grand Théâtre bénéficie de la somme comme il avait été prévu. Nous refuserons cet amendement.

M. Pierre Scherb (UDC). Comme je l'avais déjà dit, l'Union démocratique du centre tient beaucoup au Grand Théâtre et elle a toujours approuvé les crédits nécessaires à son bon fonctionnement.

Avec le retrait de la subvention cantonale se joue la même situation que l'année dernière. Rappelez-vous: la Commission des finances du Grand Conseil avait refusé la subvention au Grand Théâtre, qui figurait néanmoins dans le budget. A ce moment-là, le Parti libéral-radical avait déjà songé à faire en sorte que la Ville de Genève prenne en charge les montants que le Canton avait écartés. Finalement, par un retournement de situation, le Grand Conseil avait approuvé la subvention prévue. Aujourd'hui, nous ne savons pas si un tel bouleversement ne peut pas se reproduire, tant il est devenu évident que le Grand Conseil vote de manière erratique. Une fois, il dit oui; une fois, il dit non – ou le contraire. L'Union démocratique du centre ne veut pas engager la Ville de Genève dans cette aventure, surtout pas maintenant, quand ce vote pourrait faire basculer le budget dans les chiffres rouges, loin de l'équilibre.

En outre, M^{me} Arlotti vient de le dire: la compensation que le Parti libéral-radical propose dans le prochain amendement 5b, pour 5,2 millions de francs, n'est pas du tout assurée. L'Union démocratique du centre ne veut pas prendre le risque d'accorder 3 millions de francs sans contrepartie. Nous voterons donc non à cet amendement.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Je trouve extraordinaire que tout le monde défende le Grand Théâtre, même les députés, et que, en séance budgétaire, lorsqu'il faut dépenser des sous, l'acte artistique, la valeur d'une institution, l'engagement du personnel, les métiers formidables du Grand Théâtre, la gestion, tout le rayonnement que le Grand Théâtre apporte, avec son ballet en plus, tout cela n'existe plus! Un franc est un franc. Je ne les vote pas à l'Etat; je les vote à la commune. Impeccable! Et puis le magistrat se débrouille.

C'est facile aussi de dire que les magistrats socialistes et la présidente socialiste du conseil de fondation n'y sont pas arrivés. Vous savez très bien, Mesdames et Messieurs du Parti libéral-radical, qu'il y a eu des blocages énormes de la part de votre groupe. D'autres ont suivi.

Si on veut une politique concertée dans ce canton, avec un rayonnement pour sa culture, il est vraiment souhaitable que les gens se mettent autour de la table et trouvent des solutions. C'est exactement ce qui est en train de se passer avec les élections cantonales et de nouveaux magistrats. Nous espérons que ces négociations puissent aboutir. Il n'est pas correct que la Ville assume toutes les charges de la culture et que les autres collectivités publiques en profitent, alors que le Grand Théâtre a des besoins financiers importants, dont on ne peut pas dire qu'ils soient excessifs au vu des efforts déployés par sa direction et sa fondation pour contenir les coûts tout en offrant une palette de spectacles et d'artistes à la population.

Pour l'heure, nous n'accepterons pas cet amendement de 3 millions de francs, encore moins lorsqu'il faut le compenser dans les dépenses générales du département. Je propose à M. Kanaan d'enlever toute la direction de ce dernier et, comme ça, c'est réglé! La compensation sera trouvée et le boulot sera peut-être fait bénévolement par les élus libéraux-radicaux, allez savoir! (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je serai bref, car je ne peux que rejoindre de nombreux intervenants, notamment M. Sormanni qui connaît très bien cette histoire pour l'avoir vécue de près. Mais il faut rappeler une grande nouveauté dans ce dossier: le Grand Conseil a effectivement accordé une subvention au Grand Théâtre trois années de suite, alors que plusieurs membres de votre Conseil, surtout les anciens, disaient que c'était impossible. Nous avons donc déjà franchi une étape très importante sur le plan symbolique et politique, et donc pratique, puisque le Grand Conseil a reconnu l'importance du Grand Théâtre.

Le processus s'est arrêté parce que le Conseil d'Etat, sous la plume de M. Longchamp, pas vraiment socialiste à ma connaissance, magistrat libéral-radical, a suspendu les négociations sous des prétextes fallacieux – et je pèse mes mots. Juste derrière, le Parti libéral-radical cantonal a fait biffer la subvention au Grand Théâtre dans le budget 2018 du Canton. J'ai parlé avec de nombreux députés qui trouvaient difficile d'approuver la subvention en l'état, puisque les négociations étaient suspendues, mais qui ont affirmé qu'ils étaient enclins à soutenir une proposition d'accord que nous leur soumettrions sur l'avenir à long terme du Grand Théâtre, incluant un rôle pour le Canton. Ils attendaient. Nous avons écrit au Conseil d'Etat en novembre 2017 pour reprendre les négociations et nous

n'avons jamais reçu de réponse. Puis, à la mi-mars, M. Longchamp a déclaré que les négociations seraient relancées et qu'il prendrait contact avec nous. J'attends toujours cette prise de contact...

Nous allons évidemment profiter de la nouvelle configuration des responsabilités au Conseil d'Etat et de la recomposition du Grand Conseil. Dès les prochains jours, lorsqu'ils seront entrés en fonction, nous rediscuterons et je suis convaincu que nous pouvons parvenir à un accord raisonnable, à court et à long terme, dans l'intérêt de ces institutions.

L'amendement du Parti libéral-radical municipal repose vraiment sur le principe du pompier pyromane: le Parti libéral-radical cantonal allume un incendie, que le pompier municipal essaie d'éteindre, en allumant plein d'autres incendies avec des coupes pour 3 millions de francs, et même 5,2 millions au départ. Comme je l'ai dit, on a fait un référendum pour moins que cela et le peuple municipal a refusé deux fois de suite, à une majorité de 60%, des coupes dans les lignes 31 du département de la culture et du sport. Ces 3 millions de francs, ce sont des festivals entiers, un théâtre et demi, toutes les écoles de sport... Cela revient à saboter de nombreuses manifestations culturelles et sportives. C'est visiblement ce que le Parti libéral-radical souhaite et j'invite vivement ce Conseil à refuser clairement cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 5a est refusé par 56 non contre 15 oui (2 abstentions).

Département de la culture et du sport.

*Page XX, services XXXX, politique publique XX,
groupes de comptes 3X.*

Le président. Les amendements 5 et 5a ayant été refusés, l'amendement 5b, qui prévoyait de compenser les hausses de charges qu'ils induisaient par une diminution équivalente des dépenses générales du département, est caduc.

Le budget du département de la culture et du sport, pages 13 à 18, est adopté.

Une voix. Yes!

Le président. «Yes», comme vient de le dire quelqu'un.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Page 20, service 4007, politique publique 14, Questions juridiques, groupe de comptes 44, Revenus financiers.

Le président. Nous passons à l'amendement 6, déposé par le groupe libéral-radical, qui demande l'ajustement des recettes des horodateurs, soit une baisse des revenus de 8 500 000 francs.

M^{me} Patricia Richard (LR). Pour nous, au Parti libéral-radical, cette recette est extrêmement bizarre, car elle est fictive. Nous avons bien lu tous les documents fournis et on nous dit que la Ville a gagné un recours concernant ces 8,5 millions de francs. Ce qu'on s'abstient de souligner, c'est que le jugement n'a pas condamné l'Etat à verser cette somme. Une loi est suspendue, rien de plus. En commission, le directeur de la Fondation des parkings nous a dit que l'argent avait déjà été versé à l'Etat de Genève. Or, aujourd'hui, la Ville n'a toujours pas de contrat de prestations avec la Fondation des parkings concernant le reversement de cet argent. Ce qui ressort des auditions et de l'arrêt du tribunal, c'est ce que la Ville obtiendrait: elle réclame 8,5 millions, mais elle toucherait éventuellement 4,7 millions de francs, suivant les calculs de la cour. Je peux vous citer le texte, si vous voulez, Mesdames et Messieurs. L'Etat, lui, dit que, tout compté, il ne resterait que 600 000 francs. Pour le Parti libéral-radical, la recette de 8,5 millions de francs est fantôme. Nous ne la verrons jamais, en tout cas certainement pas dans l'exercice 2018.

Vous le savez comme moi, Mesdames et Messieurs, quand on n'a pas de contrat, on est sûr que rien ne tombera. Nous n'avons pas ce contrat. A moins que M^{me} Salerno nous le montre, là, maintenant, sur la table, il est clair pour nous que cet argent n'existe pas et n'existera pas.

M. Jean-Luc von Arx (DC). M^{me} Salerno parlait des compétences des communes et du Canton et nous voilà en plein dans le vif du sujet. J'ai aussi entendu l'expression «quitter la guéguerre»; c'était intéressant mais nous sommes en plein dedans.

Diverses conventions ont été conclues entre l'Etat et la Fondation des parkings pour régler la question de la gestion et de l'entretien des horodateurs. Au départ, ils appartenaient à l'Etat; depuis 2014, ils sont propriété de la Fondation des parkings. Pour la première fois, en décembre 2014, la Ville s'est opposée à la signature de la convention, malgré les conventions préalables. Dans le passé, soit en 2009, un accord était intervenu entre l'Etat et la Ville de Genève, celle-ci

voulant se désengager totalement du contrôle du stationnement, qui a donc été transféré sur l'Etat. En contrepartie, ce dernier a versé sur trois ans un montant de 9 millions de francs, de manière dégressive. A sa surprise, la Ville a dénoncé l'accord de 2009 avec effet au 29 février 2016, ce qui a provoqué une incompréhension de l'Etat et, au niveau juridique, une contestation de cette résiliation. De plus, le futur apportera de nouveaux développements dans le contrôle du stationnement: la Scan Car – la voiture qui scannerá les voitures stationnées en zones blanches et bleues – augmentera le taux de paiement.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, d'évoquer l'arrêt du 19 mai 2017 de la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Les communes avaient recouru contre un arrêté du Conseil d'Etat, qui a été annulé. Mais l'Etat n'a pas été condamné à payer quoi que ce soit à la Ville. La Chambre constitutionnelle a considéré que la taxe de stationnement comportait une part domaniale. Ses évaluations restent approximatives et les chiffres mentionnés sont donc imprécis. Il y en a trois différents. Premièrement, la part domaniale estimée par la cour, soit 4,7 millions de francs par année. Deuxièmement, la part domaniale réclamée par la Ville à l'Etat, soit 8,5 millions par année, qui diffère du montant évalué par la cour, mais qui correspondrait au produit brut des horodateurs, une fois déduit les frais de gestion. Troisièmement, le résultat net pour l'Etat de l'activité des horodateurs, comme l'a dit M^{me} Patricia Richard, soit un produit de 600 000 francs. Ici, les frais de gestion et les coûts de contrôle ont été déduits.

Je cite encore trois recours. Le premier, de la Ville, a été jugé irrecevable par décision du 21 novembre 2017 de la Chambre administrative. Cette décision favorable à l'Etat devrait être définitive. Deuxièmement, le recours de la Ville contre la loi 11923, procédure actuellement pendante. Troisièmement, le recours de la Ville sur le même objet auprès du Tribunal fédéral, qui a suspendu la procédure dans l'attente d'une décision cantonale.

En conclusion, les commissaires aux finances ont été informés de ce que l'Etat a reçu le 18 janvier 2018 un courrier sous la forme de décision, pas moins que cela, qui lui ordonne de restituer à la Ville un montant de 8,5 millions de francs, pour chaque année à partir de 2015, soit 25,5 millions pour la période allant de 2015 à 2017. Il est à souligner que ce montant ne correspond pas à celui retenu par la cour, ni à celui que l'Etat considère comme juste. La Ville ordonne également au Canton de verser 8,5 millions de francs dès 2018, privilégiant la voie judiciaire à la négociation. Ces 8,5 millions de francs ne figurent nulle part, même pas dans l'arrêt qui donne tort à l'Etat. Selon les estimations de la cour, la part domaniale pourrait s'élever à 4,7 millions. Ce chiffre, calculé par la Chambre, ne lie pas l'Etat, qui ne le reconnaît pas et estime que la décision reçue de la Ville n'a pas de valeur en tant que telle. Celle-ci n'a pas les compétences pour trancher un litige pécuniaire qui l'oppose à une autre partie, raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien refuse que ce montant soit inscrit au budget 2018 de la Ville de Genève.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.)

M. Daniel Sormanni (MCG). Cette problématique des recettes des horodateurs a passablement occupé la commission des finances, qui a entendu la Fondation des parkings, le département de M. Barthassat et la magistrate. Pour les horodateurs, sans considérer les autres formes de contrôle du stationnement, la première verse à l'Etat un forfait de 10 millions de francs, dont sont déduits les frais de gestion, à savoir 1,5 million. Voilà d'où sortent les 8,5 millions demandés par la Ville, que l'Etat encaisse, le reste étant gardé par la fondation, qui effectue la prestation et qui paie son personnel.

Il n'en demeure pas moins que la Chambre constitutionnelle a donné raison à la Ville: elle a la maîtrise de son territoire et, à partir du moment où elle a dénoncé la convention, ce qu'elle était en droit de faire, les recettes des horodateurs doivent lui revenir. Partant de là, comment procéder? Comme en toute chose, si vous voulez avancer, il faut être deux pour négocier. Or, dans un premier temps, l'Etat a refusé de négocier pendant de nombreux mois – puisque l'arrêt date de 2017, soit plus d'un an –, ce qui entraîne des conséquences. Sans dialogue possible, la Ville a poursuivi la procédure devant la Chambre administrative. Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat, par la voix de M. Barthassat, a entrouvert la porte. Celui-ci n'étant plus là, il faudra attendre le nouveau magistrat à la mobilité, M. Dal Busco, pour reprendre le sujet. Il faut savoir raison garder: puisque la Ville a dénoncé la convention, elle a le droit de récupérer les recettes des horodateurs.

Demeure la question de savoir combien cela représente. Entre l'estimation du tribunal – je ne sais pas sur quelle base – et ce que la Fondation des parkings verse à l'Etat, déduction faite des frais de recouvrement, et enfin ce que ce dernier annonce et qui nous a fait bien rire, à savoir que l'activité était même déficitaire, quelque chose ne joue pas. Si elle était déficitaire, l'Etat n'encaisserait pas ces 10 millions de francs. Il y a un mélange entre les horodateurs – là où on met des pièces, quoiqu'on n'en mette plus tellement à l'heure des téléphones – et les zones bleues. Ce sont deux choses complètement différentes, mais comment calculer le coût de la récolte des pièces des horodateurs et autres frais, d'une part, et le coût de contrôle des zones bleues, d'autre part? Si on mélange les deux et qu'on met tout à la charge des horodateurs, on conclut que c'est déficitaire. Ce qu'il nous faut, ce que nous devons demander à la Fondation des parkings – et je l'ai fait en commission des finances –, ce sont les comptes détaillés. On nous répond qu'ils sont sur le site internet: résumés, oui, mais pas détaillés. Ils ont promis de les fournir; on les attend toujours.

Laissons le soin à la Chambre administrative, ou à la Ville et au Conseil d'Etat par négociation, de dépatouiller cette problématique. Une chose est sûre: les horodateurs en Ville rapportent de l'argent, à hauteur de 8,5 millions de francs à l'Etat.

Il n'y a pas de raison que cette somme ne revienne pas à la Ville. Considérant cela, une majorité de la commission, dont j'étais, a estimé que la Ville était légitimée à inscrire ces 8,5 millions au budget. D'ailleurs, elle réclame les sommes de 2015, 2016, 2017 et 2018. C'est en suspens, mais il est justifié de l'inscrire au budget. Tout peut se discuter et je comprends qu'on puisse contester cette appréciation. Mais, à partir du moment où on le conteste, on devrait au moins compenser ces 8,5 millions de francs dans le budget; or, je ne vois pas de compensation, ce qui veut dire qu'il sera déséquilibré d'autant. Personnellement j'ai pensé, comme une majorité, que l'arrêt de la Chambre constitutionnelle nous légitimait.

Cela dit, cet arrêt n'a pas tout réglé. C'est pourquoi il y a une seconde procédure. La Ville avait espéré que l'Etat entrerait en matière pour discuter d'une convention, la première ayant été juridiquement et légalement dénoncée depuis longtemps. Malgré cela, le dossier n'a pas connu d'avancée.

Je fais un parallèle avec la convention sur les routes; cela prendra vingt secondes. Depuis 1936, la Ville se bat avec l'Etat à son sujet et elle paie tout l'entretien des routes, soit 22 à 23 millions de francs par an. L'Etat devrait normalement l'indemniser, ainsi que cela figure dans la loi sur les routes: il est écrit que l'Etat rembourse à la Ville les frais d'entretien des routes communales d'importance cantonale – il n'y a pas de route cantonale en tant que telle sur notre territoire. Il s'agit des grands axes, c'est vite vu. Eh bien, jamais l'Etat n'a versé quoi que ce soit, hormis une toute petite ristourne grâce à une convention, mais loin des 22 millions. Les discussions courent depuis 1936, sur une ordonnance fédérale de 1928. Dans ce cas, deux avis juridiques, l'un d'un ancien président du Tribunal fédéral et l'autre de M^e Olivier Jornot, lorsqu'il était avocat, avant qu'il soit procureur général, ainsi que deux rapports de la Cour des comptes donnent raison à la Ville. Malgré cela, l'Etat ne bouge pas d'un pied. Vous trouvez cela normal, Mesdames et Messieurs? Moi, non.

Ces deux collectivités publiques n'arrivent pas à s'entendre et doivent aller devant les tribunaux. Je ne trouve pas cela normal, mais nous en sommes là, malheureusement. J'espère que le nouveau Conseil d'Etat permettra des avancées car, un jour, il faut résoudre ces problématiques. Là, c'est les horodateurs, mais il y a aussi le recouvrement des amendes, sur lequel la Ville a des prétentions, même si cela ne figure pas dans le budget. Le service concerné a dysfonctionné et une grande part des amendes qui devaient être pour partie ristournées à la Ville ont été prescrites. Hop, poubelle! Et l'Etat dit que ce n'est pas son problème! Ça se discute... Il faut savoir raison garder. Dans le cas présent, il y a une décision de justice, qui ne règle pas tout – je suis d'accord avec M. von Arx – mais qui aurait dû inciter l'Etat à entrer en négociation. Hélas, il a fallu lancer une nouvelle procédure judiciaire, qui est en cours.

Je vous invite à refuser cet amendement, qui n'a pas de sens.

M. François Mireval (S). Le micro fonctionne apparemment mieux que le bouton de vote. Au moins ça...

Nous avons entendu beaucoup d'histoires. Il a été question d'habits: déshabiller l'un pour habiller l'autre. Ce soir, nous avons une variante curieuse. Le Parti démocrate-chrétien municipal propose de déshabiller Guillaume pour habiller Serge – et Luc pour ses deux derniers jours. Ce qui pose d'ailleurs une question de loyauté par rapport à ce qui a été énoncé dans l'exhortation. Oserais-je vous demander de nous en rappeler brièvement le texte, Monsieur le président? Non? (*Rires.*) Je vous surprends? Ce n'est pas grave.

Le président. Je vous en prie. Vous le connaissez par cœur.

M. François Mireval. «... faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées». Or, ce soir, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical municipaux proposent de faire servir nos travaux au bien du Canton, qui ne nous a confié aucune destinée et qui s'apprête même à priver la municipalité de 8,5 millions de francs.

Reprenons brièvement le récit. Le 10 février 2016, pour ne pas remonter aussi loin que mon préopinant l'a fait, un arrêté du Conseil d'Etat, plus précisément du conseiller d'Etat chargé des transports, décide que le revenu des parcomètres et horodateurs appartient au Canton. Les communes peuvent percevoir transitoirement quelques centimes, à l'exclusion de la Ville de Genève, d'ailleurs: c'est explicite, noir sur blanc, dans le texte. En d'autres termes, les communes, circulez, y a rien à voir! Le département et le Canton s'occupent de tout. Quatre semaine après, à l'extrême limite du délai légal, la Ville de Genève conteste, mais pas seule: 18 communes le font, soit Avully, Carouge, Cartigny, Céligny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Thônex, Vernier, Versoix, Veyrier et la Ville de Genève. Parmi elles, plusieurs sont dirigées par des magistrats de droite. Ce n'est donc pas une question gauche contre droite, mais communes contre Canton. J'invite d'ailleurs les élus qui ne l'auraient pas fait, ainsi que les citoyennes et citoyens qui auraient encore le courage de nous suivre à cette heure tardive, à consulter l'arrêt du 19 mai 2017 de la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice, facile à trouver en ligne. Il relève des éléments intéressants, notamment le fait que, entre les premières informations données aux communes par le département des transports et la réponse du Conseil d'Etat aux recours, il y a eu des contradictions. C'est une façon extrêmement juridique et polie de considérer qu'il y a eu mensonge de la part du département aux communes concernées.

Le 19 mai 2017, comme cela a déjà été évoqué, la Cour de justice rend son verdict et dit que «l'arrêté enfreint le principe de la légalité». Ses dispositions sont «dépourvues de validité». Les produits perçus appartiennent aux communes. En d'autres termes, le département, et par lui-même le Conseil d'Etat, était en quelque sorte hors la loi. J'ose le redire: ils ont quasiment agi anticonstitutionnellement – je ne résiste pas au plaisir de placer ce mot. Le fond est beaucoup plus grave: l'inscription de cette somme au budget cantonal était parfaitement illégale. C'est la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice qui le dit. Si le Canton se l'est autorisé illégalement, en trompant le Grand Conseil et par là même le peuple qui l'a élu, si le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture et/ou le Département des finances se l'est autorisé illégalement, il est absolument évident que cette somme ne revient pas au Canton et que la Ville, elle, doit impérativement la porter à son budget et l'y maintenir, le pouvoir judiciaire ayant décidé que les produits appartenaient aux communes, je le répète.

Le Parti socialiste s'inquiète de la loyauté montrée envers le Canton par certains partis de cette assemblée, quand bien même – et c'est pourquoi je vous demandais de le rappeler en préambule, Monsieur le président – c'est à la Cité que nous devons notre élection et notre loyauté. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement 6 est refusé par 47 non contre 26 oui.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

*Page 19, service 4003, politique publique 31, Héritage culturel,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

(Page 8 des subventions.)

Le président. L'amendement 7, déposé par M. Pascal Spuhler, demande une augmentation de la subvention au Musée des pompiers de 5000 francs, la portant à 20 000 francs: «Ce montant existe depuis quatre ans et n'a jamais été augmenté. Si avant le Service d'incendie et de secours (SIS) pouvait se permettre d'aider le musée, sous forme d'aide en nature par exemple, aujourd'hui cette aide n'est plus possible pour cause de justification comptable.»

M. Pascal Spuhler (HP). Mesdames et Messieurs, je vous propose une goutte d'eau dans cet océan budgétaire. Le Musée des pompiers a en effet besoin d'une subvention supplémentaire. J'imagine que vous avez tous pu apprécier ce week-end, et surtout samedi soir, la Nuit des musées. (*Brouhaha. Cloche.*)

Merci, Monsieur le président. Plusieurs d'entre vous ont eu le plaisir et le bonheur de bénéficier des animations proposées dans les musées. En l'occurrence, le Musée des pompiers a également fait la fête, dans le cadre de la Nuit des musées, puisqu'il célébrait ses dix ans d'existence. Ceux qui sont allés le visiter, le découvrir ou le redécouvrir – je sais que certains parmi vous l'ont fait – ont pu admirer les travaux effectués par les pompiers volontaires à la retraite du SIS, qui s'occupent de ce musée. Celui-ci a été fait de leurs mains, vous le savez. Nous en avons souvent parlé au Conseil et j'ai vraiment à cœur de défendre ce musée, ainsi que les personnes qui se donnent bénévolement pour son activité. J'ai discuté avec quelques-unes d'entre elles: celui-ci peine à tourner avec les misérables 15 000 francs qui leur sont octroyés pour l'année afin d'offrir aux écoles ou à qui le veut bien une visite le mercredi et le week-end, d'entretenir le matériel, de récolter de nouveaux objets, etc. Bref, toutes les activités propres à un musée comme celui-ci.

Aujourd'hui, la Ville attribue 15 000 francs à ce musée. Ce n'est rien! Ceux qui l'ont visité le reconnaîtront: ce n'est rien par rapport à son activité, à son offre et à l'histoire des pompiers, qui s'étale sur plus de deux cents ans à Genève. Mesdames et Messieurs, je vous propose de rajouter 5000 francs à sa subvention; il paraît que cela suffirait pour que le musée puisse tourner. Auparavant, le SIS lui offrait de temps en temps un train de pneus pour un véhicule, par exemple, une aide en nature ou autre. Désormais, il ne peut plus le faire pour des questions de vérification comptable. Le musée n'a donc pas un franc de plus que ces 15 000 francs de subvention et les dons éventuels reçus tout au long de l'année. Et, selon les discussions que j'ai eues avec les cadres qui s'occupent de ce musée, 5000 francs seraient nécessaires pour couvrir toutes les charges annuelles et ainsi lui permettre de vivre correctement, pour ne pas dire de survivre. Mesdames et Messieurs, je vous enjoins d'accepter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 7 est accepté par 43 oui contre 29 non (2 abstentions).

Le budget du département de l'environnement urbain et de la sécurité, pages 19 à 22, est adopté.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 23, service 5001, politique publique 54, Famille et jeunesse,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.
(Page 9 des subventions.)*

*Page 24, service 5002, politique publique 54, Famille et jeunesse,
groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

Le président. Nous passons à l'amendement 8, déposé par le groupe libéral-radical, qui demande une nouvelle subvention de 45 000 francs pour l'association Resiliam. Y est couplé l'amendement 8a prévoyant une baisse de charges équivalente au chapitre 31.

M. Rémy Burri (LR). Le Parti libéral-radical propose d'accorder une subvention de 45 000 francs à l'association Resiliam, que nous avons auditionnée dans le cadre de l'étude du projet de budget 2018. Resiliam était intervenue auprès de la Ville pour obtenir une aide de ce montant-là, qui lui a été refusée sous différents prétextes plus ou moins fallacieux. La situation de cette association est un peu difficile, notamment parce qu'elle a perdu un soutien que le Canton lui octroyait depuis quelque temps. Elle a pu momentanément obtenir des aides ponctuelles, mais qui ne lui sont pas garanties de façon pérenne. Nous trouvons qu'il y a là une belle occasion de la soutenir. Nous sommes d'ailleurs étonnés que le Conseil administratif ait refusé d'entrer en matière, car nous avons bien souvent vu des aides justifiées par le seul fait que le Canton ne faisait pas son travail. Le Conseil administratif tient donc une opportunité de prouver qu'il est capable d'appuyer cette association qui, je le rappelle, accompagne des familles en difficulté, confrontées à un handicap très grave ou à une situation de deuil difficile à gérer.

M^{me} Christina Kitsos (S). Il est vrai que Resiliam effectue un travail formidable, puisqu'elle intervient en urgence pour prévenir les séquelles éventuelles d'un traumatisme sur un enfant qui vivrait un deuil, un handicap ou une maladie grave. Pour faire face à ces situations de séparation ou de deuil impossible, un accompagnement est essentiel, afin d'éviter que ne se créent des scénarios où l'enfant, le jeune s'enferme dans un traumatisme.

La position du Parti socialiste se base non sur le fond, sur le travail fourni, mais sur la forme. Dans la LRT et la Constitution, il est dit qu'il faut supprimer

les doubles subventionnements. Or, cette association dispose d'un soutien du Canton et, à partir de là, pour respecter ce principe, nous nous devons malheureusement de refuser cet amendement.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Année après année, je constate que certains ont des coups de cœur. C'est peut-être extrêmement louable, néanmoins, aujourd'hui, la LRT est très claire: la santé est une compétence exclusivement cantonale, raison pour laquelle mes services ont examiné la demande de Resiliam. Personne ne conteste le travail que cette association accomplit. Toutefois, et le Parti socialiste vient de le dire, nous ne voulons plus de doublons. L'année passée, Mesdames et Messieurs, vous avez souhaité soutenir les associations italiennes et, l'année précédente, les familles monoparentales, alors que la structure en question avait clairement conclu un contrat de prestations avec le Canton; vous réintroduisiez donc de la complexité dans l'examen des différentes subventions. Aujourd'hui, c'est Resiliam.

Lorsque nous sommes auditionnés en commission, vous me demandez comment mes services évaluent les besoins. Eh bien, l'un des premiers critères est de savoir si l'activité considérée relève d'une compétence cantonale ou communale. Mes services ont aussi regardé les états financiers de cette association. En 2015, lors d'une première demande, ses fonds propres atteignaient quasiment 50% de son budget. En 2017, ils sont presque équivalents au montant du budget annuel de 270 000 francs. Considérant que Resiliam ne satisfaisait pas au premier critère, et après examen des fonds propres et autres critères, mes services ont conclu à une non-entrée en matière et je pense que c'était la bonne décision à prendre. Mesdames et Messieurs, je vous demande de refuser cet amendement.

Enfin, un mot sur la compensation prévue. Celle-ci est prise sur le budget de la petite enfance, alors qu'il sera extrêmement serré pour 2018.

Mis aux voix, l'amendement 8 est refusé par 38 non contre 33 oui (2 abstentions).

Le président. Cet amendement ayant été refusé, l'amendement 8a, qui prévoyait de compenser la hausse des charges qu'il induisait, est caduc.

Le président. Nous faisons une courte pause, le temps que les projets de délibération soient actualisés. Je demande au bureau et aux chefs de groupe de me rejoindre à la salle Nicolas-Bogueret.

(La séance est suspendue de 23 h 44 à 23 h 52.)

Le président. Les chefs de groupe et le bureau ont décidé de tenir le troisième débat ce soir, afin de clore l'exercice budgétaire ce soir.

Des voix. Bravo! (Applaudissements.)

Le président. Rejoignez vos places afin que nous terminions le deuxième débat par le vote des délibérations avec les nouveaux chiffres. *(Le président donne lecture des délibérations.)*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 39 oui contre 31 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 39 oui contre 31 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 39 oui contre 31 non (2 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

Projets de délibérations

Le conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Délibération 1. - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2018, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à **45,5**.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de **45,5** centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2018.

Le conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif, décide :

décide :

Délibération 2. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. - Budget de fonctionnement

CHF

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1'196'669'225
sous déduction des imputations internes de	-83'655'673
soit un total des charges nettes de	<u>1'113'013'552</u>
et les revenus à	1'195'362'461
sous déduction des imputations internes de	-83'655'673
soit un total des revenus nets de	<u>1'111'706'788</u>

L'excédent de charges présumé s'élève à CHF **1'306'764**

Il se décompose de la manière suivante :

Résultat opérationnel	-1'306'764
Résultat extraordinaire	0

Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif	
dépenses	100'000'000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	100'000'000

SÉANCE DU 28 MAI 2018 (soir) Nouveau projet de budget 2018

8063

b) patrimoine financier	
dépenses	30'000'000
recettes	0
investissements nets	30'000'000
c) total	
dépenses	130'000'000
recettes	0
investissements nets	130'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Article 3. - Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

	CHF	CHF
investissements nets PA		100'000'000
amortissements PA	76'744'525	
attributions aux fonds (-) prélèvements	1'144'650	
excédent de charges de fonctionnement	-1'306'764	
autofinancement		76'582'411
insuffisance de financement		23'417'589

Article 4. - Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 1'306'764 CHF correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

Article 5. - Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Le conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Délibération 3. - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2018 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 23'000'000 francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et de 30'000'000 francs pour couvrir les investissements du patrimoine financier.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2018, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous invite à déposer immédiatement les nouveaux amendements pour le troisième débat, obligatoire s'agissant du budget, auprès de M^{me} Marie-Christine Cabussat. Pour rappel, le troisième débat porte sur le budget tel que voté au terme du deuxième débat, les amendements acceptés y étant intégrés. Nous faisons une courte pause avant de poursuivre.

Séance levée à minuit.

SOMMAIRE

1. Exhortation	8006
2. Communications du Conseil administratif	8006
3. Communications du bureau du Conseil municipal	8006
4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le nouveau projet de budget 2018 (PR-1262 A). Suite du deuxième débat	8007

Le mémorialiste:
Ramzi Touma